

RECONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES LE LONG DE LA ROUTE
132 EN GASPESIE. TRONCONS DE CAP AU RENARD OUEST A
L'EST DE CAP AU RENARD ET RIVIERE A CLAUDE A PETIT
CAP.

PREPARE PAR
JEAN-CLAUDE MOQUIN
LE 10 SEPTEMBRE 1984

CANQ
TR
GE
EN
533

469546

~~MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
PLACE HAUTE-VILLE, 24e ÉTAGE
700 EST, BOUL. ST-CYRILLE
QUÉBEC, QUÉBEC, G1R 5H1~~

RECONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES LE LONG DE LA ROUTE
132 EN GASPESIE. TRONCONS DE CAP AU RENARD OUEST A
L'EST DE CAP AU RENARD ET RIVIERE A CLAUDE A PETIT
CAP.

CONTRAT 1140-84-158



rapport final

PRESENTE A
DIRECTION DES EXPERTISES ET NORMES
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

PREPARE PAR
JEAN-CLAUDE MOQUIN
LE 10 SEPTEMBRE 1984

CANQ
TR
GE
EN
533

AVANT-PROPOS

Au mois de juin 1984, nous avons reçu du Service de l'Environnement du Ministère des Transports du Québec (par l'entremise de M. Denis Roy) le mandat d'effectuer des reconnaissances archéologiques avec sondages systématiques sur deux (2) tronçons de la route 132. Ces tronçons, identifiés tels a) Ouest de Cap au Renard/Est de Cap au Renard, et b) Rivière à Claude/Petit Cap firent l'objet d'études sur le terrain du 6 au 13 août 1984.

Ces travaux furent exécutés en totalité par deux (2) intervenants : Jean-Claude Moquin (archéologue-consultant) et Esther Laforte (technicienne).

Les déplacements se sont essentiellement effectués à pied ou par la route, en automobile.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M. Denis Roy, archéologue du Service de l'Environnement du Ministère des Transports du Québec, pour son assistance technique dans la réalisation du présent projet. De plus, nous remercions MM Norman Clermont et Claude Chapdelaine, de l'Université de Montréal, pour le prêt du matériel technique relié à l'arpentage.

Nous tenons également à remercier M. Michel Pintal pour la réalisation du plan final des sites archéologiques découverts.

PAGES

avant-propos.....	i
remerciements.....	ii
table des matières.....	iii
liste des tableaux.....	vi
liste des annexes.....	vii
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 Le MILIEU PHYSIQUE.....	3
2.1 chronologie des évènements du Quaternaire.....	3
2.2 données géomorphologiques.....	4
2.2.1 la terrasse de 6 à 10 mètres.....	4
2.2.2 la terrasse de 15 à 30 mètres.....	5
2.2.3 la terrasse de 36 à 45 mètres.....	5
2.2.4 la terrasse de 60 à 75 mètres.....	5
2.2.5 datations des terrasses.....	5
2.3 données climatiques.....	6
2.4 données végétales.....	6
2.5 données hydrographiques.....	7
3.0 DONNEES PREHISTORIQUES ET HISTORIQUES.....	8
3.1 recherches archéologiques antérieures.....	8
4.0 METHODOLOGIE.....	12
4.1 relevés techniques.....	12
4.2 cueillette de surface.....	12
4.3 puits de sondage.....	13
5.0 RESULTAT DES RECHERCHES.....	14
5.1 la zone 1.....	14

5.2	la zone 2.....	16
5.3	la zone 3.....	17
5.4	la zone 4.....	17
5.5	la zone 5.....	18
	5.5.1 LE SITE DhDn-6.....	19
	a) localisation.....	19
	b) traces d'utilisation humaine.....	19
	c) sondages.....	20
	d) techniques d'enregistrement.....	20
	e) stratigraphie.....	20
	f) traces d'occupation préhistorique.....	22
	g) traces d'occupation historique.....	23
	h) étendue du site.....	24
	i) zones de potentiel archéologique.....	24
5.6	la zone 6.....	25
5.7	la zone 7.....	26
5.8	la zone 8.....	27
	5.8.1 LE SITE DhDn-7.....	27
	a) localisation.....	27
	b) traces d'utilisation humaine.....	28
	c) sondages.....	28
	d) stratigraphie.....	29
	e) traces d'occupation préhistorique.....	30
	f) étendue du site.....	30
	g) zones du potentiel archéologique.....	30
6.0	RECOMMANDATIONS.....	31
7.0	BIBLIOGRAPHIE.....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	localisation des sites archéologiques classés.....	9
Tableau 2	localisation de Cap au Renard.....	10
Tableau 3	localisation du tronçon Rivière à Claude.....	11
Tableau 4	Répartition des sondages par zones.....	13

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : localisation des zones de sondages.

ANNEXE 2 : liste des vestiges culturels recueillis.

ANNEXE 3 : coupe stratigraphique.

ANNEXE 4 : photographies et liste des photographies.

1.0 INTRODUCTION

L'expertise archéologique réalisée découle d'un projet de gestion du patrimoine s'inscrivant dans le cadre des travaux de réfection de la route 132. Il s'agit fort probablement des derniers espoirs de recherches de sites archéologiques sur ces deux tronçons voués à une perturbation imminente.

Afin de réaliser l'expertise demandée, l'équipe s'est rendue sur les lieux pour y effectuer des reconnaissances systématiques ponctuées de sondages à tous les dix (10) mètres là où c'était possible de le faire et ce tout en respectant les échéances fixées pour la durée des travaux.

Un total de soixante huit (68) sondages de 50 cm X 50 cm ont été effectués et un relevé de leur emplacement respectif fut exécuté. Les données issues de ces sondages ont permis l'identification de deux (2) sites archéologiques préhistoriques en plus de fournir des vestiges historiques récents. Elles nous permettent également de déterminer l'envergure des fouilles éventuelles à réaliser dans le cadre d'un sauvetage de ces sites.

A l'intérieur du texte qui suit, l'on retrouvera, outre les descriptions du milieu physique et du milieu humain, une présentation des interventions archéologiques appliquées et une illustration de la méthodologie utilisée. Les résultats de la présente étude comprennent également une description des deux (2) sites découverts jointe à des recommandations spécifiques quant à leur sauvegarde. Le rapport se termine par des annexes où sont proposés la localisation des puits de sondage effectués,

une liste des vestiges préhistoriques recueillis, la localisation des outils façonnés et/ou retouchés, une liste des vestiges historiques récents, une liste des prélèvements divers, de même que les photographies et négatifs pris durant l'étude sur le terrain.

2.0 LE MILIEU PHYSIQUE

2.1 Chronologie des évènements du Quaternaire

Il semblerait que les différents auteurs oeuvrant sur la scène gaspésienne soient unanimes à affirmer que la région à l'étude ne recèle que des indices d'une seule glaciation : celle du Wisconsin.

Selon Dionne (1977), l'islandis glaciaire aurait effectué son retrait initial vers 14,000 AA (avant aujourd'hui) causant ainsi la submersion des zones côtières libérées du St-Laurent par la mer de Goldthwait. Cette phase glacio-marine aurait perduré de 13,500 à 12,000 AA. Il s'ensuivrait la phase marine principale (12,000 à 9,000 AA) caractérisée par une régression de la mer de Goldthwait, une sédimentation abondante et un taux de relèvement isostatique pouvant atteindre plusieurs dizaines de millimètres par année (Morneau, 1981).

Cette période fut suivie d'une phase essentiellement régressive (9,000 AA à nos jours) où l'on constate une érosion de grande envergure qui aurait grandement contribué au modelage morphologique actuel de cette région de la péninsule gaspésienne.

2.2 Données géomorphologiques

Les interventions archéologiques réalisées dans le cadre de ce présent projet se situent toutes à l'intérieur de la région côtière du fleuve St-Laurent, soit du littoral actuel jusqu'à la limite supérieure de la pente septentrionale du quasi-plateau. Dans cette zone, la roche de fond, essentiellement couverte par des dépôts littoraux et fluviatiles, forme des terrasses limitées par des falaises abruptes ou des vallées en V. Les dépôts meubles, constitués surtout de graviers et de sables localement fossilifères, forment une série de terrasses marines s'échelonnant du littoral jusqu'à soixante huit (68) mètres d'altitude (Lebuis et David, 1972). Les principaux niveaux de terrasses bien définies se retrouvent aux altitudes suivantes : 6 à 10 m, 15 à 30 m, 36 à 45 m et 60 à 75 m.

2.2.1 La terrasse de 6 à 10 mètres

La terrasse de 6 à 10 mètres est constituée d'alluvions littoraux (plages). L'origine de cette construction résulterait d'une remontée du niveau marin liée aux facteurs eustatiques (Dionne, 1977:66). La stratigraphie de cette terrasse est composée de dépôts littoraux, diverses couches de sables, de graviers et de galets bien arrondis et stratifiés, le tout contenant des fragments de coquillages. La partie supérieure du "pédon" est constituée de sables et de graviers légèrement organiques pénétrés de jeunes racines (Benmouyal, 1976:33).

2.2.2 La terrasse de 15 à 30 mètres

Cette terrasse présente un sol peu développé et de type podzolique (Morneau, 1981:9).

2.2.3 La terrasse de 36 à 45 mètres

Cette terrasse présente un sol s'apparentant étroitement à celui de la terrasse de 15 à 30 mètres (ibid:9).

2.2.4 La terrasse de 60 à 75 mètres

Cette terrasse constitue vraisemblablement le niveau marin le plus élevé, présent durant le Quaternaire. Aucune intervention archéologique ne fut réalisée à ce niveau durant le présent projet car il se situait hors des zones d'emprises spécifiées au devis technique.

2.2.5 Datations des terrasses

Quelques datations des sédiments littoraux sis sur différentes terrasses à Ste-Anne des Monts permettent de circonscrire les dates de formation de ces terrasses. Ainsi Lebus et David (1977:289) obtiennent des datations de 11,700 ± 190 AA pour une terrasse de 46 mètres, 9,230 ± 150 AA pour une autre

sisse à 23.5 mètres et une dernière date de 2,260 ± 110 AA pour la terrasse de 18 mètres. Le niveau actuel du fleuve aurait été atteint vers 3,000 AA (Dionne 1977:66). Cette date pourrait également correspondre à la construction de la terrasse de 6 à 10 mètres.

2.3 Données climatiques

Le climat actuel de la péninsule gaspésienne peut être qualifié de continental humide à été frais (Gagnon, 1970). Dans le détail, l'on s'aperçoit que des nuances locales doivent être avancées néanmoins. Les précipitations et les températures fluctuent en fonction de l'altitude, des distances par rapport à la côte et l'orientation des versants influe sur la température.

Un climat périglaciaire tardiglaciaire (Hétu et Gray, 1980), commençant à la déglaciation, se serait terminé voilà près de 9,300 ans (ibid;190).

2.4 Données végétales

L'évolution de la végétation locale depuis la fin de la glaciation pourrait se définir comme suit : A partir d'un quasi-désert périglaciaire (9,300 AA), le couvert végétal passe successivement par les stades de pessière à aulne très ouverte, pessière à épinette et sapinière pour aboutir présentement à l'érablière (Hétu et Gray, 1980:193). Certaines zones du haut-plateau n'ont cependant pas atteint cette dernière

étape. Il est à noter que les différents couverts végétaux observés sur les tronçons sont plus ou moins compatibles avec ces données. Le tronçon de Cap au Renard est cependant fortement perturbé par des actions anthropiques récentes (agriculture, résidences privées, poste de pesée, etc...). Des boisés fort touffus et au sous-bois sombre occupent les pentes et abords des terrasses là où l'action humaine fut faible. Sur le tronçon Rivière à Claude à Petit Cap, une majeure portion de ce segment occupe le bas de la falaise près du littoral tandis que les zones à potentiel archéologique élevé reposent soit sur des affleurements rocheux (schiste) supportant une très pauvre végétation, soit sur une terrasse supportant un boisé dense dominé par des espèces résineuses (cèdre, pin, sapin) et peu de gros feuillus.

L'extrémité ouest de ce dernier tronçon est constitué d'un couvert végétal quasi-nul où prédomine des graviers comprenant des débris de coquillages tout comme la plage actuelle de cette région.

2.5 Données hydrographiques

Si l'on exclut le fleuve St-Laurent, aucun autre plan d'eau majeur ne se situe à proximité immédiate de la zone à explorer. Le tronçon de Cap au Renard est cependant bordé à l'est par le ruisseau Vallée et à l'ouest par un ruisseau intermittent sans nom, tandis que le tronçon Rivière à Claude à Petit Cap inclut, à son extrémité est, un autre ruisseau intermittent sans nom.

3.0 Données préhistoriques et historiques _____

3.1 Recherches archéologiques antérieures

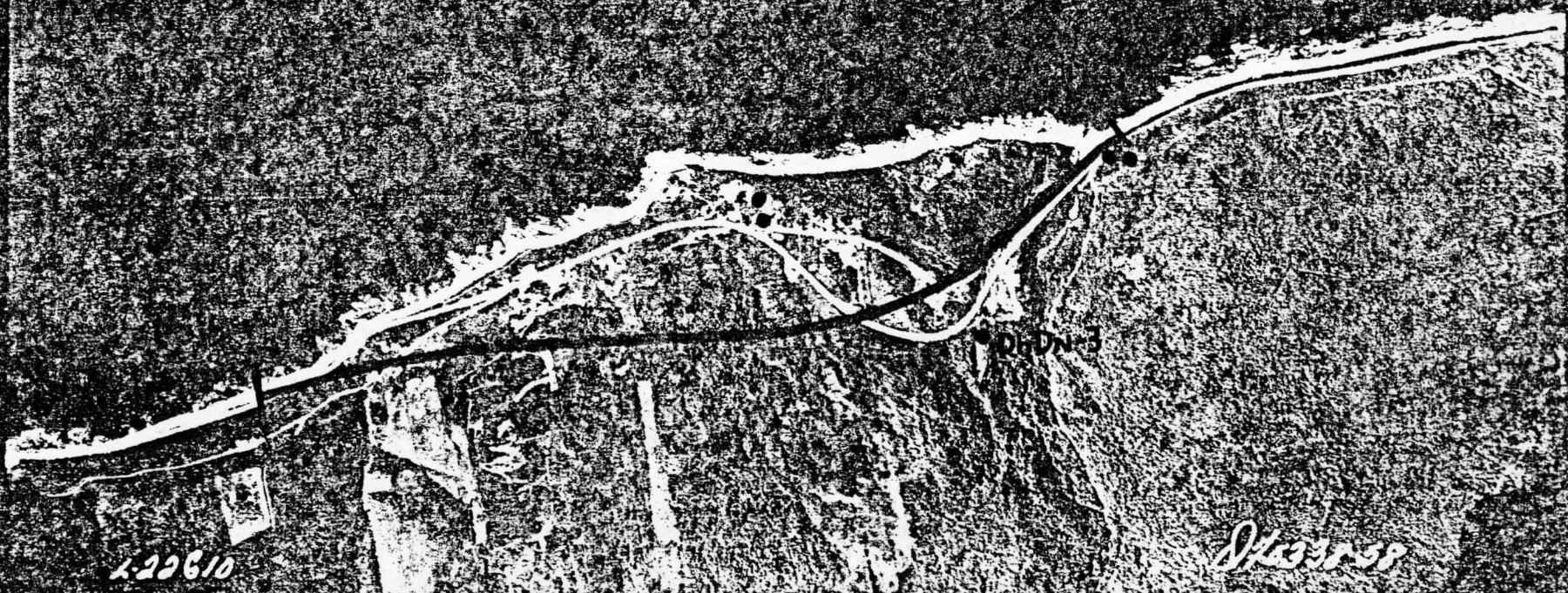
L'abbé Roland Prévost a prospecté ce secteur dès 1968 et ce jusqu'à 1972. Il fait d'ailleurs mention d'un site archéologique à Cap au Renard dans son rapport (Prévost, 1972).

Des prospections systématiques élaborées par José Benmouyal et Ann Baulu entre 1973 et 1976 ont permis l'identification de quatre sites archéologiques préhistoriques (DhDn-1, DhDn-1a, DhDn-2, DhDn-3) (Benmouyal et Baulu, 1975, Benmouyal, 1977). Sauf pour DhDn-1a, ce sont des sites en stratigraphie ayant livré des vestiges d'appartenance Plano (DhDn-1), archaïque (DhDn-1, DhDn-2) ou non déterminée (DhDn-1a, DhDn-3).

A l'automne 1983, Ian Badgley a localisé fortuitement un autre site (DhDn-5) malheureusement détruit en quasi-totalité et dont l'appartenance culturelle est nébuleuse (Badgley, 1983).

Ces sites (voir tableau 1) sont tous situés à l'extérieur des zones d'emprise du présent projet et ne devraient théoriquement subir aucun impact suite à la réfection et au redressement des courbes de la route 132, tels que décrits dans le devis technique illustrant les tracés finaux des tronçons.

Aucune recherche systématique n'a été exécutée sur le tronçon Rivière à Claude/Petit Cap. Aucune donnée n'est donc disponible, à l'heure actuelle.



L. 22610

D. 17-3

D. 16331-58

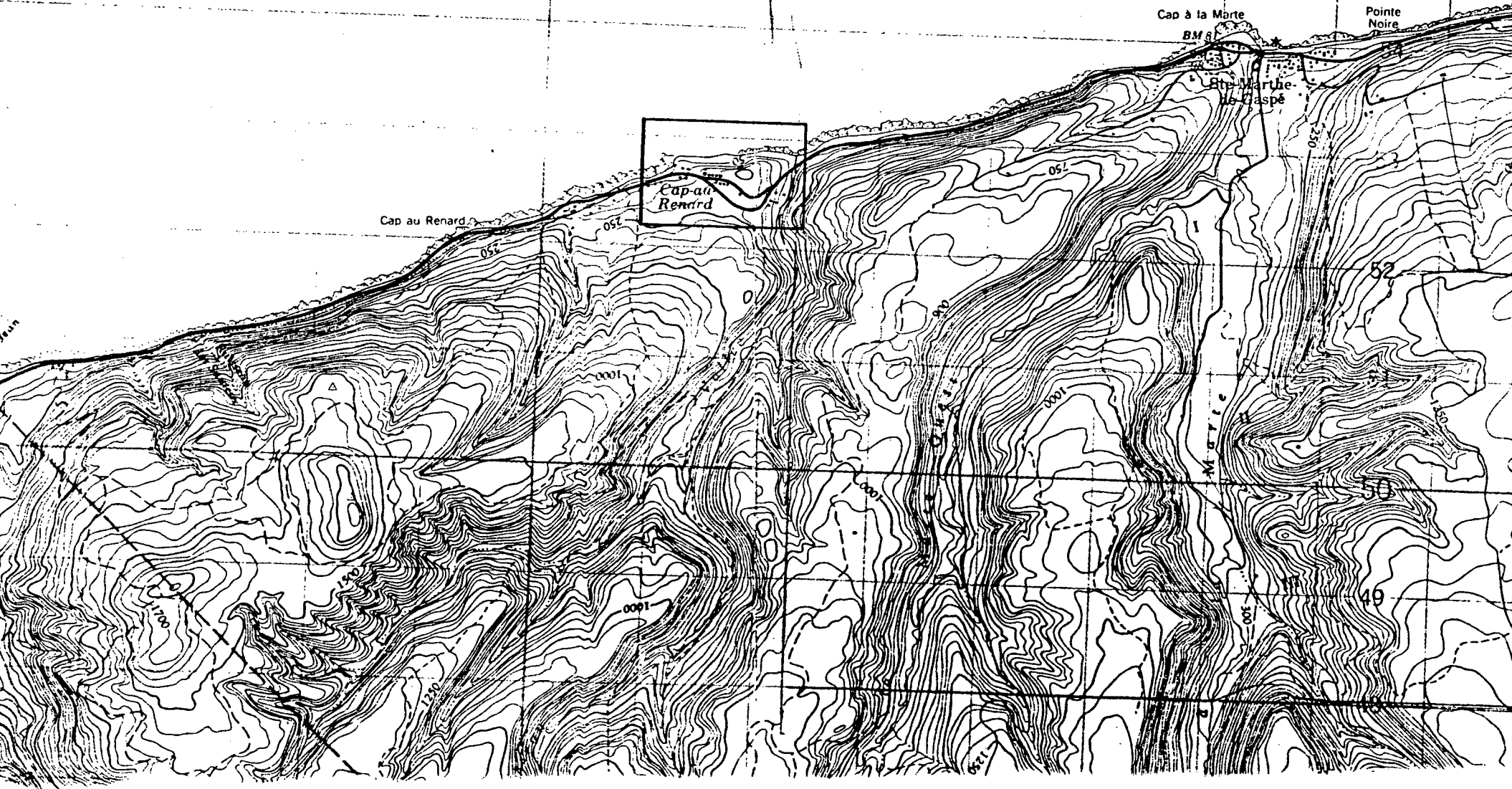
L E U V E

S T

L A U R E N T

56

55



130 50'

F L E U V E S T L A U R E N T

58

57

Anse de Mont-St-Pierre
Mont-St-Pierre
Maison de ville

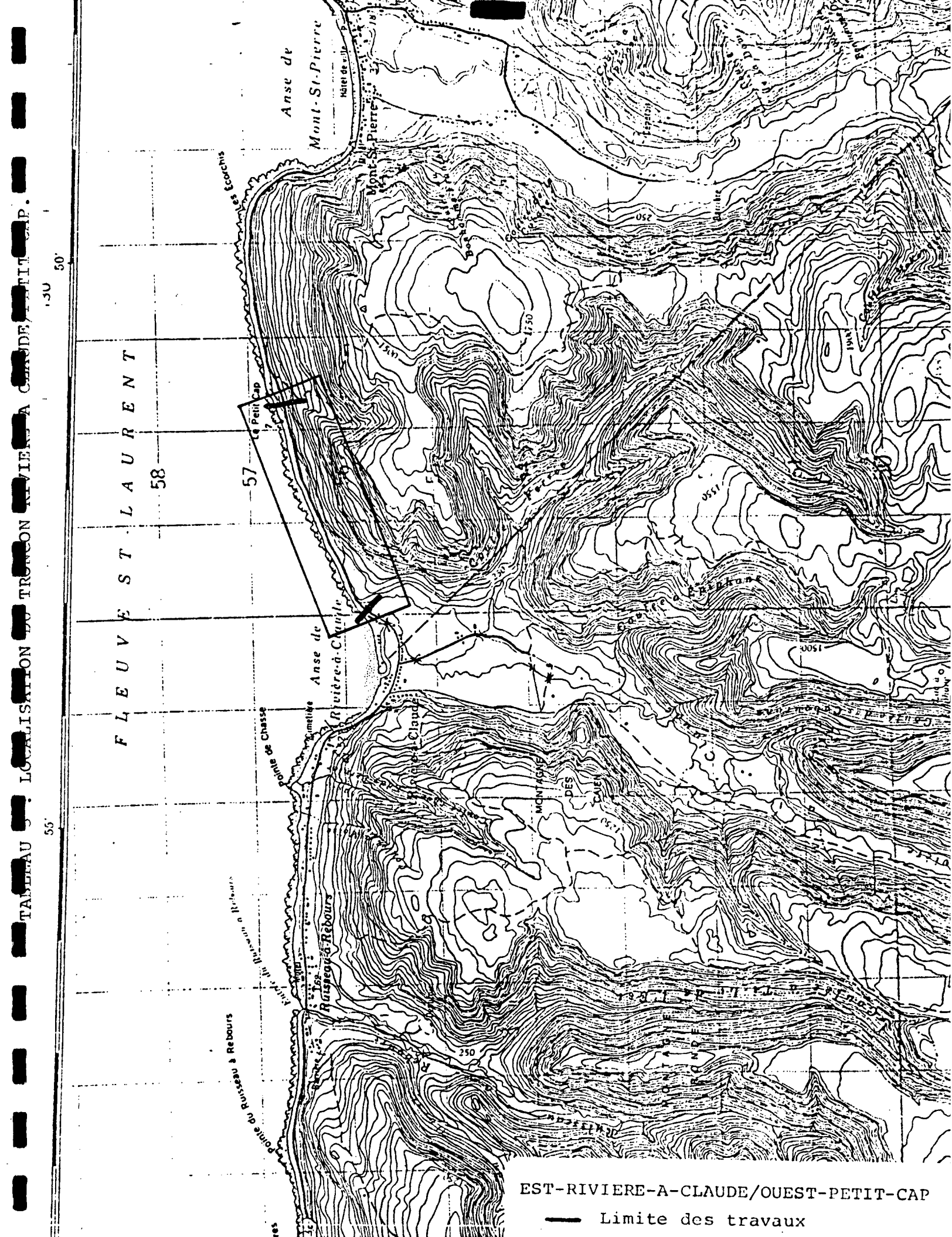
Le Petit Cap
Anse de Rivière-à-Claude
Rivière-à-Claude

Porte du Bassin à Rebours
Ruisseau à Rebours
Ruisseau à Rebours
Anse de Chasse
Montagne à Rebours
Claude

250

EST-RIVIERE-A-CLAUDE/OUEST-PETIT-CAP

— Limite des travaux



4.0 METHODOLOGIE

4.1 Relevés techniques

Les relevés cartographiques des interventions archéologiques réalisées furent exécutés à l'aide d'un transit fourni par le département d'Anthropologie de l'Université de Montréal. Des lignes orthogonales furent ainsi tirées, en sens nord-sud et est-ouest, suite à une orientation à la boussole. Plusieurs points de repère facilement identifiables étaient alors intégrés aux croquis des lieux (piquets d'arpentage, maisons, routes, etc...). Les emplacements des sondages à fouiller étaient alors désignés, le plus souvent à tous les dix (10) mètres, étalés en quinconce sur des lignes décalées de dix (10) mètres. Les relevés des contours des terrasses concernées ont été relevés de même que les limites des aires de bouleversement anthropique.

4.2 Cueillette de surface

Des examens visuels des surfaces à sonder furent effectués mais sauf pour quelques occasionnelles découvertes de matériaux historiques récents (tessons de bouteilles, os sciés...) ces résultats ne furent guère probants et ce même dans les zones de chablis, d'affleurements rocheux ou de bords de terrasse soumis intensivement à l'érosion.

4.3 Puits de sondage

Un total de soixante huit (68) puits de sondage fut fouillé à la truelle. Ces puits sont concentrés dans huit zones réparties comme suit : cinq zones sur le tronçon de Cap au Renard et trois (3) zones sur le tronçon Rivière à Claude/Petit Cap.

TABLEAU 4

REPARTITION DES SONDAGES EFFECTUES SUR LE TERRAIN

TRONCON RIVIERE A CLAUDE/PETIT CAP

zone 1 : 7 sondages

zone 2 : 17 sondages

zone 3 : 2 sondages

TRONCON CAP AU RENARD

zone 4 : 12 sondages

zone 5 : 12 sondages

zone 6 : 7 sondages

zone 7 : 1 sondage

zone 8 : 10 sondages

5.0 RESULTATS DES RECHERCHES

Les huit (8) zones de sondages ont révélé la présence de deux sites archéologiques préhistoriques (zones 5 et 8). Ces deux sites sont situés à proximité d'habitations récentes et ont, outre leur contenu préhistorique, dévoilé des vestiges historiques récents. Les six (6) autres zones étudiées se sont avérées stériles préhistoriquement et aucune occupation historique valable n'a pu y être décelée.

5.1 La zone 1

La zone 1 est sise à l'extrémité ouest du tronçon de Rivière à Claude/Petit Cap, entre les chainages 7 + 680 et 7 + 787,445. Cette zone se retrouve donc comprise entre le ruisseau intermittent à l'ouest et la fin des travaux indiquée sur les plans du devis technique soit le Petit Cap, une ancienne carrière dont le promontoire a depuis lors été transformé en halte routière gouvernementale.

Sept (7) sondages furent réalisés à l'intérieur de cette zone (voir annexe 1). La couverture végétale de cette zone est très pauvre. Le sol est constitué en majeure partie de schistes plus ou moins fragmentés et de graviers auxquels s'incorpore une très faible quantité de matière organique. Le couvert végétal se compose essentiellement de plantes héliophiles annuelles à croissance très rapide (chardons, etc..). Un couvert arbustif plus dense et quelques arbres sont présents

en bordure de la terrasse et dans la pente abrupte de la falaise. Cette terrasse à surface plutôt plane possède une superficie d'environ 2,250 m² (75m X 30m) et occupe une altitude variant entre 126 et 130 pieds.

Les sept (7) sondages se sont avérés négatifs. Le sondage 2 a révélé un os scié et quelques morceaux de verre de bouteille. De nombreux tessons ainsi que des canettes et sacs de friandises vides attestent d'ailleurs que plusieurs gens s'en servent comme lieu de vidage du contenu de leur automobile.

La profondeur moyenne des sondages s'établit à 23 cm. Le sondage 2 fut creusé jusqu'à une profondeur de 45 cm et sa stratigraphie indique une continuité de graviers arrondis, de petites tailles, auxquels se mêle une infime proportion de matière organique.

Les perturbations anthropiques semblent faibles à priori quoique la carrière puisse en avoir rogné le coin nord-est. Quelques petits amoncellements de goudron et d'asphalte indiquent des perturbations ponctuelles dues aux aménagements routiers.

Des reconnaissances rapides effectuées sur les lieux de la halte routière adjacente indiquent un substrat similaire à celui de la zone 1. Aucun témoin archéologique ne fut répertorié lors de l'examen de la zone d'érosion en bordure de la falaise.

En résumé, les chances qu'il y ait eu une occupation humaine sur cette terrasse sont pour ainsi dire nulles.

5.2 La zone 2

Dix-sept (17) sondages furent effectués entre les chainages 6 + 600 et 7 + 000 du tronçon Rivière à Claude/Petit Cap. Ces sondages sont localisés sur une étroite terrasse (20m X 180m) occupant des altitudes variant entre 117 et 121 pieds. Elle possède un couvert végétal très dense composé essentiellement d'arbres matures. Un sentier et une ligne de poteaux téléphoniques en occupent la partie méridionale. La falaise est abrupte et surplombe l'actuelle route 132 et le fleuve St-Laurent dont elle est distante d'environ une ^{cent} cinquantaine de mètres.

Aucune donnée historique ou préhistorique n'y fut recueillie quoique cet emplacement regorge d'indices d'occupations ponctuelles récentes (camping, pique-nique). Les examens visuels de la surface ont permis d'identifier des restes fauniques très récents : crâne de boeuf, ossements de lièvres, rongeurs divers et mouffette. Les perturbations anthropiques sont relativement faibles et évitent les abords de la terrasse.

La profondeur moyenne des sondages réalisés fut de 33 cm. La stratigraphie type de ces sondages est difficilement discernable et varie selon l'emplacement de ces derniers. En général, sous l'humus superficiel (0-10 cm), l'on retrouve un terreau brunâtre, légèrement caillouteux (petits galets) devenant de plus en plus rougeâtre ou rosâtre et plus caillouteux. En aucun endroit la roche de fond ne fut atteinte. Vers le centre de la terrasse, sous le boisé dense, l'on notait une recrudescence de racines et la formation, immédiatement sous la couche superficielle, de matières organiques en décomposition. A l'intérieur du sondage 16, cette couche atteignait près de 30 cm d'épaisseur.

5.3 La zone 3

La zone 3 est sise à l'extrémité est de la municipalité de Rivière à Claude, entre les chainages 5 + 200 et 5 + 300. Seulement deux (2) sondages y furent exécutés vu l'exiguïté du tronçon et la présence de fortes perturbations anthropiques récentes. Aucun matériel préhistorique ou historique n'y fut recueilli.

La terrasse étudiée repose à une altitude de dix (10) mètres et possède une stratigraphie très simple. L'accumulation de matières organiques y est réduite au minimum. L'on rencontre, immédiatement sous la couche gazonnée (0-10 cm), une mixture de petits graviers arrondis et de débris de coquillages et ce jusqu'à une profondeur de 40 cm (fin de la fouille). Ces dépôts d'origine marine sont omniprésents sur cette terrasse, dans plusieurs endroits ils constituent même la couche de surface visible.

5.4 La zone 4

La zone 4 est située à l'ouest de la municipalité de Cap au Renard. Elle occupe la terrasse de cent (100) pieds d'altitude qui surplombe la route 132 et la rive du fleuve Saint-Laurent dont elle est distante d'environ soixante dix (70) mètres. Cette zone correspond en fait à un petit promontoire (voir annexe 1) d'une superficie approximative de mille (1000) mètres carrés, délimité au sud par un chemin d'accès non pavé. L'on y retrouve plusieurs vestiges architecturaux d'occupation humaine récente. A la date des recherches sur le terrain, nul

bâtiment n'y était érigé, l'expropriétaire ayant préalablement fait procéder au déménagement de sa maison et de ses dépendances.

Douze (12) puits de sondage furent effectués. Dix (10) d'entre eux révélèrent des vestiges historiques récents tels des éclats de vitre, des clous, vis et écrous. Aucune manifestation préhistorique n'y fut identifiée.

L'analyse des coupes stratigraphiques semble démontrer la forte perturbation du sol. Certains éclats de vitre ont été découverts à plus de quarante (40) centimètres de la surface tandis que la présence de quelques lentilles isolées tend à accréditer l'hypothèse de remaniements récents. La plupart des sondages furent fouillés jusqu'à une profondeur de plus de soixante dix (70) centimètres ($\bar{X} = 57$ cm) et en aucun endroit la roche de fond ne fut atteinte, sauf aux endroits où cette dernière affleurerait.

5.5 La zone 5



Cette concentration de sondages est localisée à l'ouest de la municipalité de Cap au Renard, à l'intérieur de la zone de raccord prévue entre la future route 132 et la municipalité elle-même. Le lieu choisi correspond à une étroite terrasse sise à soixante-quinze (75) pieds d'altitude et distante de la rive du St-Laurent d'environ cent (100) mètres.

C'est à l'intérieur de cette zone que furent identifiés des témoins indiscutables d'une occupation humaine préhistorique. Ce site archéologique a été désigné le site DhDn-5, selon le code Borden en vigueur au Canada.

5.5.1 Le site DhDn-6

a) localisation

Le site DhDn-6 est localisé à l'ouest de la municipalité de Cap au Renard. Les coordonnées géographiques du site sont $66^{\circ} 14' 30''$ long.W. et $49^{\circ} 11' 50''$ lat.N. Physiographiquement, le site est compris dans la zone des basses terres côtières de la péninsule gaspésienne dont il occupe la terrasse de soixante-quinze (75) pieds d'altitude. Cette terrasse possède les caractéristiques typiques des terrasses de cette région : une surface relativement plane et une étroitesse remarquable. Elle couvre une superficie approximative de $4,000 \text{ m}^2$ (200 m X 20 m). Le site se retrouve presque en plein centre de la terrasse et est situé sur le terrain maintenant exproprié ayant appartenu à M.J.Vallée. L'emplacement est entièrement déboisé sauf pour quelques arbustes décoratifs bordant le site à l'ouest. Ce dernier repose entièrement sous la surface gazonnée, immédiatement à l'ouest de la maison occupée par M.Vallée.

b) traces d'utilisation humaine

Outre l'aménagement de la pelouse et la présence de la maison, d'autres traces d'utilisations humaines du site sont perceptibles. Ainsi, le propriétaire a procédé à la pose de gravier à proximité immédiate de l'habitation afin de stabiliser le terrain. De plus, un chemin d'accès borde l'extrémité nord de la terrasse sur toute sa longueur (voir plan : annexe 1).

Ces deux formes d'aménagements pourraient fort bien être avoir contribué à la perturbation du site comme nous le verrons plus loin.

c) sondages

Les recherches menées sur ce site ont impliqué la fouille à la truelle de douze (12) puits de sondage de 50 X 50 cm. Ces sondages sont localisés à proximité de la maison de M.J.Vallée. Numérotés de 13 à 24, ils s'espacent de dix (10) mètres et sont décalés en quinconce.

La profondeur des puits varie en fonction de la localisation. Les profondeurs maximales et minimales sont respectivement de 46 et 16 cm. La profondeur minimale enregistrée provient du sondage 24 sis au nord-est de la maison. Il s'agit d'une zone vraisemblablement perturbée dans laquelle des horizons de sol supérieur sont absents. Dans tous les cas, la fouille des puits de sondage s'étend à plusieurs centimètres dans l'horizon stérile.

d) techniques d'enregistrement

Les vestiges lithiques non façonnés et sans aucune marque d'utilisation furent localisés collectivement selon les sous-quadrants de 25 cm X 25 cm et selon des couches arbitraires de cinq (5) centimètres d'épaisseur. Par contre les localisations verticales et horizontales exactes furent enregistrées pour chaque pièce façonnée ou montrant des traces d'utilisation. La localisation horizontale de ces pièces fut effectuée par rapport au coin nord-ouest de chaque puits tandis que l'hypsométrie fut enregistrée à l'aide d'un niveau à ligne.

e) stratigraphie

La stratigraphie du site DhDn-6 a été précisée à partir de la fouille des sondages situés le long du rebord de la terrasse, à proximité du chemin d'accès. Les coupes enregistrées sont présentées à l'annexe 3.

Plusieurs horizons de sol distincts ont été identifiés à l'intérieur du site. Les couches observées ont été décrites de la façon suivante :

couche 1 La tourbe. Cette couche qui varie entre 5 et 10 cm d'épaisseur, se distribue de façon continue sur toute la superficie du site. Elle a révélé la présence de vestiges culturels préhistoriques.

couche 2 Cette couche est composée d'un terreau organique de couleur brunâtre assez foncée. L'on y retrouve des petits cailloux et très peu de débris végétaux. Elle peut atteindre près de trente (30) centimètres d'épaisseur. Aucune évidence de labours n'y est perceptible. La majorité des témoins culturels préhistoriques s'y retrouvent.

couche 3 Cette couche de couleur grisâtre pâle possède une texture très dense. Dans quelques sondages, elle ne se présente que sous forme de lentilles de faibles dimensions alors qu'elle est carrément absente des sondages éloignés du rebord de la terrasse. Nul vestige culturel n'y est rattaché.

couche 4 C'est une couche de terreau de couleur brun rougeâtre à texture plus sablonneuse. L'on y découvre un nombre important de petits galets et cailloux allant en s'accroissant de pair avec la profondeur. Ce fut la couche de fond atteinte dans la totalité des sondages non remaniés. Aucun vestige culturel n'y fut découvert.

f) traces d'occupation préhistorique

Des douze (12) puits de sondages réalisés, cinq (5) furent négatifs, trois (3) n'ont révélé que des vestiges historiques récents et quatre (4) ont livré des vestiges culturels préhistoriques.

-vestiges lithiques

Un total de seize (16) objets lithiques fut recueilli à l'intérieur des quatre (4) sondages préhistoriquement positifs. De ce total, douze (12) pièces (75%) proviennent de la couche 2, la couche 1 en livra quatre (4) (25%) tandis que les couches 3 et 4 étaient stériles. Pour l'ensemble des puits positifs, cette production matérielle représente une moyenne de quatre (4) pièces lithiques par puits de 50 cm X 50 cm.

De ce total, les sous-produits de la taille (éclats) représentent 93.75% (15/16) de l'échantillonnage. Un éclat montrant des traces d'utilisation fut également identifié. Aucune pièce façonnée ne fut retrouvée.

Le chert constitue l'unique matière première identifiée. Il s'agit d'une pierre de bonne qualité, de couleurs variant du beige au vert. Quelques pièces portent des vestiges de la surface corticale.

-vestiges organiques

Deux (2) puits de sondage révélèrent la présence de matières organiques vraisemblablement reliées à l'occupation

humaine préhistorique de la terrasse. Le sondage 14 révéla la présence de cinq (5) os calcinés (blanchis) dont quatre (4) ne sont que des fragments non identifiables. Le cinquième os constitue possiblement une épiphyse de métacarpien d'un jeune cervidé.

De plus, un fragment de coquillage fut recueilli à l'intérieur du sondage 19. Tous ces vestiges organiques proviennent de la couche 2.

g) traces d'occupation historique

Les trois (3) sondages ayant révélé du matériel historique récent n'ont révélé aucun contenu préhistorique. Il s'agit des sondages 15, 16 et 21. Les sondages 15 et 16 se situent à proximité immédiate de la maison dans la zone affectée par les dépôts de gravier. Les vestiges recueillis proviennent de cet apport.

Le sondage 21 est situé immédiatement au sud de la clôture délimitant le terrain du propriétaire. Le fragment de vaiselle qui y fut récupéré provient probablement du propriétaire actuel. Celui-ci se sert de cette zone pour y rejeter certains débris végétaux et autres.

h) étendue du site

Malgré le faible nombre de sondages réalisés, une évaluation adéquate de l'étendue spatiale de l'occupation humaine a été rendue possible. La distribution des puits de sondages négatifs relativement aux sondages positifs permet de cerner la zone recelant des vestiges culturels.

Au nord, le site est délimité par le chemin d'accès longeant le bord de la terrasse. Le site semble partiellement affecté par cet aménagement humain, comme le laisse présager la présence de vestiges à proximité immédiate (le sondage 14 est à moins de 1 m du chemin). Vers l'est, la maison de M.J. Vallée cerne le site. Le sondage 24, réalisé plus à l'est s'est révélé négatif. Au sud, la ligne orthogonale composée des sondages 21, 22 et 23 n'a fourni aucun indice d'occupation préhistorique. Enfin, le puits de sondage 20 et le chemin d'accès bordent le site vers l'ouest et le nord-ouest.

L'aire ainsi délimitée serait de 500 mètres carrés au maximum. Le site ne pourrait excéder cette superficie.

i) zones de potentiel archéologique

Vues les faibles concentrations de vestiges culturels, il est difficile de définir des zones précises de potentiel archéologique élevé. D'autres indices indiquent cependant certaines possibilités à explorer. Ainsi, le sondage 19 se situe au centre de ce qui semble être une structure d'empierrement d'un diamètre avoisinant les deux (2) mètres carrés.

Un seul éclat de chert y fut retrouvé mais à cause de l'exiguité du sondage et la grosseur des pierres présentes, la couche stérile ne fut pas atteinte à la grandeur du sondage. Les pierres ont été laissées en place et le sondage fut remblayé. S'il advient une fouille ultérieure, il faudra voir cette manifestation de plus près. Il faut exclure tout remaniement ou travail récent d'aménagement. Aux dires de l'actuel propriétaire, rien ne fut entrepris dans cette portion de la terrasse.

La bordure nord du site, près du chemin d'accès, pourrait constituer une autre zone à potentiel élevé. La présence de fragments d'ossements calcinés à l'intérieur du sondage 14 peut indiquer la proximité d'une aire de cuisson ou de vidange susceptible de nous éclairer quant à l'appartenance culturelle des occupants préhistoriques de ce site.

5.6 la zone 6

La zone 6 est sise à l'intérieur du tronçon de Cap au Renard, immédiatement au sud de la municipalité du même nom. Lors des recherches effectuées sur le terrain, cette zone était comprise dans une aire fortement perturbée par certains travaux connexes reliés aux modifications et réfections de la route 132.

Sept (7) sondages furent effectués dans cette zone. Ils se situent tous immédiatement au sud-est du poste de pesée érigé sur le tronçon à l'étude. Cet endroit a été déboisé récemment et la végétation en place n'est plus représentative de l'environnement. Au lieu des espèces résineuses, l'on y voit maintenant maints arbustes et quelques aulnes et saules.

Les sondages sont disposés en quinconce, décalés à tous les dix (10) mètres. Entre eux, l'on remarque des foyers récents pouvant atteindre près de cinq (5) mètres de diamètre. Aucun vestige préhistorique et/ou historique n'y fut recueilli. Il est à souligner la présence de petits nodules de matières silicieuses dans la portion sud de cette zone. Quoiqu'aucun d'entre eux ne révèle des traces de débitage ou de façonnage, ce matériau ressemble quelque peu aux témoins découverts à l'intérieur de la zone 5 (site DhDn-6).

5.7 la zone 7

La zone 7 se situe à l'extrémité ouest du tronçon de Cap au Renard. Elle est comprise entre la route 132 au nord et la falaise au sud. C'est une zone fortement perturbée. Ce petit replat couvrant une superficie de 1,500 mètres carrés a été le lieu de résidence de plusieurs personnes. L'on y retrouve les indices de trois (3) constructions importantes auxquelles se rajoutent les chemins d'accès, les puits artésiens, quelques fondations de bâtisses secondaires; le tout étant actuellement occupé par un artisan de la région comme atelier de confection et lieu de vente pour les petits voiliers de bois gaspésiens. Un seul sondage y fut exécuté.

Sous la tourbe, l'on identifie un mélange de très petits galets et de débris de coquillage comportant très peu d'éléments organiques. Aucun vestige culturel n'y fut découvert. Ce dernier sondage fut réalisé à la pelle, vu le faible potentiel et le peu de temps disponible à cette date.

5.8 la zone 8

La zone 8 est sise à l'ouest de la municipalité de Cap au Renard, à environ cent (100) mètres au sud-ouest de la zone 5 et du site DhDn-6. La majeure partie de cette zone fut perturbée par l'aménagement et les travaux exécutés près de bâtiments reliés à une exploitation agricole récente, alliés à la présence de chemins d'accès. A la date des recherches sur le terrain, aucun bâtiment n'était debout mais leurs traces étaient encore très nettes.

Les dix (10) sondages réalisés sur cet emplacement reposent sur deux (2) terrasses; l'une sise à cent (100) pieds d'altitude et l'autre à cent vingt cinq (125) pieds. Un seul sondage révéla des témoins culturels préhistoriques. Il est situé sur la terrasse de cent (100) pieds d'altitude, tout près du bord de la terrasse, immédiatement au nord-nord-ouest d'un ancien bâtiment historique de grande dimension (grange?).

5.8.1 Le site DhDn-7

a) localisation

Les coordonnées géographiques du site correspondent à celles divulguées pour le site DhDn-6, soit : $66^{\circ} 14' 30''$ long.W. et $49^{\circ} 11' 50''$ lat.N. Le site occupe le milieu de la portion septentrionale d'un élargissement de la terrasse de cent (100) pieds d'altitude.

b) traces d'utilisation humaine

L'analyse des coupes stratigraphiques tend à accréditer la possibilité d'une perturbation intense des horizons de sols supérieurs. Aucune couche naturelle véritablement évidente (sauf la tourbe) n'a pu être identifiée sur la terrasse de cent (100) pieds d'altitude. Des vestiges historiques très récents tels des fragments de vaisselle, des clous, un morceau de cuir, du verre et un os frais furent retrouvés à l'intérieur des puits de sondage et ce jusqu'à des profondeurs atteignant trente (30) centimètres. Des débris végétaux (racines en décomposition et débris de planches) sont présents.

L'occupation historique pourrait avoir grandement affecté l'intégrité du site voire même être responsable de sa quasi totale destruction.

c) sondages

Les sondages furent répartis essentiellement en bordure des deux (2) terrasses présentes. Une ligne orthogonale fut tendue à partir du sondage positif (sondage 35) mais les résultats obtenus lors de la fouille de ces derniers sondages ne furent guère satisfaisants. Les perturbations anthropiques sont trop fortes et entravent tout effort de fouille sérieuse.

La profondeur des puits varie en fonction de la localisation et des obstacles à la fouille. Les profondeurs maximales et minimales sont respectivement de 55 et 32 cm. Cette dernière donnée provient du sondage 37 où une grosse pierre occupe la totalité de la superficie du puits. Dans tous les cas, la fouille s'étend à plusieurs centimètres dans la couche stérile. Les techniques d'enregistrement utilisées correspondent à la description offerte pour le site DhDn-6.

d) stratigraphie

Contrairement au site DhDn-6, les profils stratigraphiques du site DhDn-7 sont nébuleux. Aucune démarcation nettement définie ne se présente. Les couches observées ont été décrites de la façon suivante :

- couche 1 La tourbe. Cette couche varie entre 5 et 10 centimètres d'épaisseur. Elle est omniprésente et recouvre même les anciens chemins d'accès et les fondations des bâtiments historiques.
- couche 2 Cette couche est composée d'un terreau organique brunâtre devenant presque noir sur la terrasse de 125 pieds (zone de labours ?). L'on y retrouve peu de cailloux et plusieurs débris végétaux. Les témoins culturels historiques sont éparpillés dans sa partie supérieure (10 à 30 cm) tandis que les témoins préhistoriques découverts (n = 3) sont répartis de façon plus aléatoire : un éclat de chert vert à 26 cm et deux éclats de chert noir à 45 cm. Cette couche peut atteindre une profondeur de 40 cm sous la tourbe.
- couche 3 Cette couche se distingue difficilement de la couche 2. Les critères retenus pour valider son existence sont essentiellement un accroissement des cailloux et la disparition de débris végétaux. Ces données diffèrent quelque peu dans certains sondages exécutés sur la terrasse de 125 pieds où un horizon beige de texture sablonneuse sous-tend la couche 2. Aucun matériel culturel ne fut retrouvé à l'intérieur de la couche 3. Généralement la fouille était arrêtée après une quinzaine de centimètres de profondeur dans cet horizon stérile.

e) traces d'occupation préhistorique

Un seul sondage (no 35) a révélé des vestiges préhistoriques. Ces artefacts sont tous des déchets de taille. Un total de trois (3) éclats furent mis à jour. Ce sont des éclats de chert, l'un vert et les autres de chert noir. L'éclat de chert vert fut retrouvé dans la couche 2 à 26 cm de profondeur, donc à un niveau où du matériel historique était encore présent. Les deux éclats de chert noir furent retrouvés à 45 cm de profondeur, à une dizaine de centimètres l'un de l'autre sous une racine en décomposition. Il est à noter que ces deux éclats se recollent ensemble pour constituer un éclat complet. Aucune trace d'utilisation n'a été remarquée sur les trois spécimens recueillis.

f) étendue du site

Il est difficile de proposer une superficie cohérente du site découvert. L'unique sondage positif et l'état des horizons de sol tendent à accréditer l'hypothèse de bouleversements importants ayant perturbé le site de façon très tangible défiant ainsi toute évaluation de cette superficie.

g) zones de potentiel archéologique

Quoique le sondage positif ait été cerné de façon adéquate, l'absence de données supplémentaires réduit considérablement le potentiel archéologique de ce site. Ce dernier se doit d'être considéré comme très faible. Le site semble totalement détruit. Des sondages supplémentaires permettraient sûrement d'en acquiescir la certitude.



6.0 RECOMMANDATIONS

Les reconnaissances archéologiques effectuées sur le tronçon de Cap au Renard ont permis l'identification de deux (2) sites archéologiques. En tenant compte des vestiges culturels recueillis, quoique peu nombreux, il paraît que les principales activités poursuivies furent associées à la taille de la pierre et à l'établissement. En considérant la quantité, le caractère et la distribution spatiale de ces vestiges, nous proposons les mesures suivantes :

- 1- Qu'un projet de recherche archéologique d'envergure restreinte soit entrepris avant la réalisation des aménagements routiers prévus. Ce projet devrait comprendre une fouille contrôlée de zones bien précisées. Ces zones prioritaires sont a) les abords immédiats du sondage 17 du site DhDn-6, la bande de terrain adjacente au chemin d'accès bordant au nord ce même site et des sondages devraient être prévus dans l'aire de 500 m² considérée comme la superficie restante du site DhDn-6.

Ces recherches devraient idéalement être entreprises dès l'automne 1984 car au printemps 1985, M.J. Vallée, le propriétaire, fera procéder au déménagement de sa maison ce qui risque de perturber considérablement le site.

Aucun projet de recherche n'est actuellement envisagé en ce qui concerne le site DhDn-7.

- 2- Qu'une surveillance sur le terrain soit entreprise lors de la réalisation des travaux de construction routière et lors du déménagement de la maison de M.J.Vallée.
- 3- Que les recherches archéologiques éventuellement entreprises sur le site DhDn-6 soient suivies de très près par l'analyse systématique et détaillée des vestiges culturels préhistoriques recueillis dans l'emplacement.

Ainsi nous suggérons que la recherche recommandée sur le terrain soit effectuée par une unité comprenant trois archéologues pour une durée d'au moins deux semaines, soit dix (10) ou onze (11) jours ouvrables.

L'échéancier de la surveillance proposée devrait comprendre une section pour les travaux de construction, en particulier ceux liés au décapage initial et au déplacement des sols de surface. Cette surveillance devra être effectuée de manière à ne causer aucun délai ou retard dans les travaux de construction. Elle pourrait facilement être réalisée par une seule personne.

Malgré l'imprévisibilité de la quantité et du caractère des pièces pouvant éventuellement être recueillis sur le site, ainsi que les complications possibles du traitement préliminaire de ces données (nettoyage, catalogage...) il nous semble probable que la récolte n'excèdera pas un millier de vestiges. Nous pouvons donc suggérer provisoirement une période minimale de trois semaines pour l'analyse projetée y compris la rédaction d'un rapport.

Jean-Claude Moquin
JEAN-CLAUDE MOQUIN

BIBLIOGRAPHIE

BADGLEY, I.

- 1983 Evaluation du potentiel archéologique du site DhDn-5, Cap au Renard, Gaspésie. Manuscrit. Service de l'Environnement, Ministère des Transports du Québec.

BENMOUYAL, J.

- 1976 Excavations archéologiques à Petite Tourelle et à la Martre, Gaspésie. Manuscrit. Service des Inventaires Archéologiques. Ministère des Affaires Culturelles.

BENMOUYAL, J.

- 1977 Recherches Archéologiques en Gaspésie. dans Activités Archéologiques 1976. Dossier No.31. MAC. Québec.

BENMOUYAL, J. et A. BAULU

- 1975 Rapport de fouilles à Cap au Renard et Ste Anne des Monts. I.S.A.Q. MAC. rapport annuel.

DIONNÉ, J.-C.

- 1977 La mer de Goldthwait au Québec. in Géographie Physique et Quaternaire. Vol XXXI, No.2.2 p 61-80.

GAGNON, R.M.

- 1970 Climat des Chic-Chocs. Manuscrit. Service de la météorologie. Min.Rich.Nat.Québec. 103 p.

HETU, B. et J.T.Gray

- 1980 Evolution post-glaciaire des versants de la région de Mont-Louis, Gaspésie, Québec. dans Géographie Physique et Quaternaire. Vol XXXIV, No 2, p 187-208.

LEBUI S, J. et P.P.DAVID

- 1972 Région de Courcellette-Tourelle, Comtés de Gaspé Nord et de Matane. Manuscrit. Min.Ress.Nat. Québec. 25 p.

LEBUI S, J et P.P.David

- 1977 La Stratigraphie et les évènements du Quaternaire de la partie occidentale de la Gaspésie, Québec. dans Géographie Physique et Quaternaire. Vol XXXI Nos 3-4 p 275-96.

MORNEAU, F.

1981 Géomorphologie du Quaternaire, Région de la Martre.
Manuscrit. Service de l'Environnement. MTQ.

PREVOST, R.

1972 Prospections archéologiques en Gaspésie, par la SAG.
Manuscrit. Service d'Archéologie et d'Ethnologie
MAC, Québec.

ADDENDA

BADGLEY, I.

1984 Evaluation du potentiel archéologique préhistorique
de la station 11 du site La Martre (DhDm-1).
Manuscrit. Service de l'Environnement, MTQ.

ANNEXE 1



22H 112

1:15000

18 JUIL 1981

Q81332

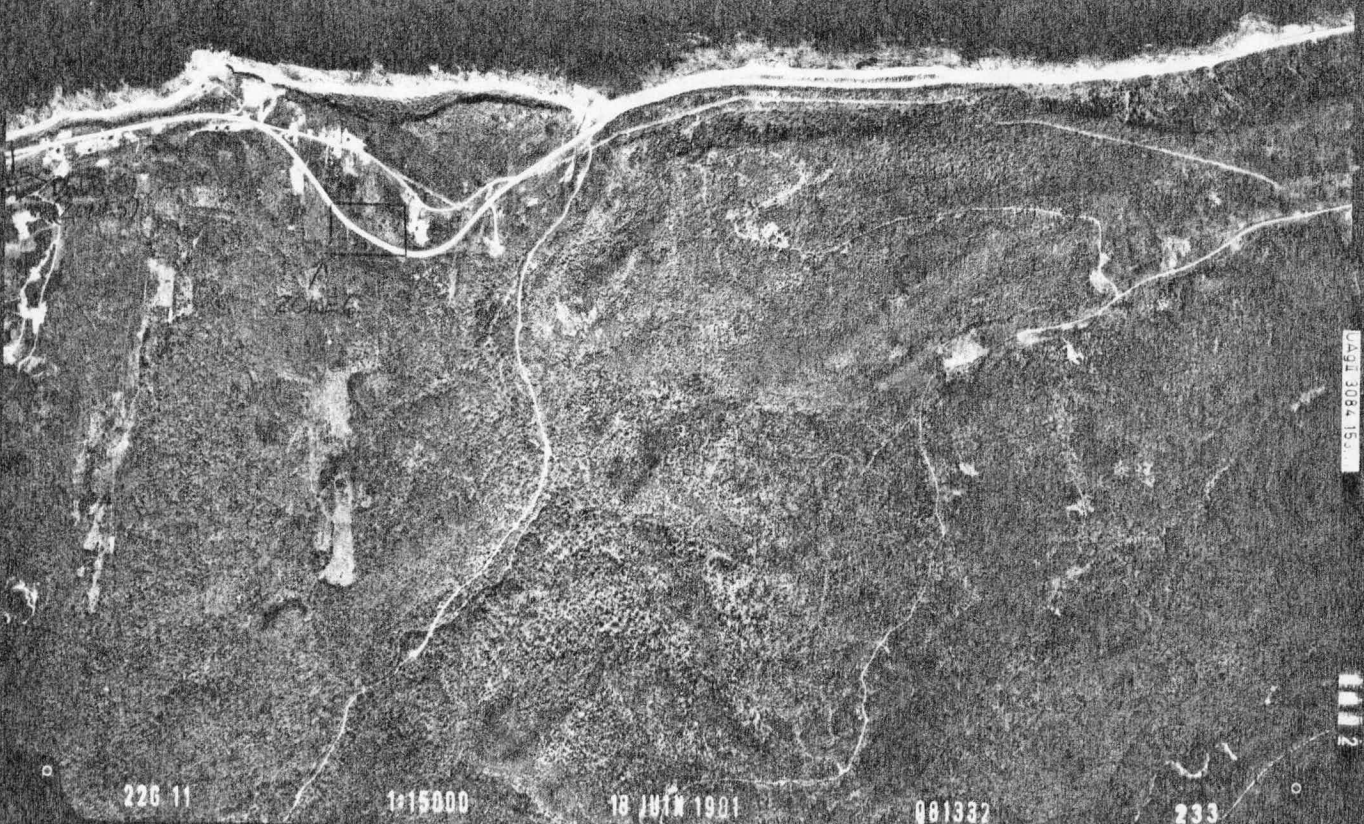
215

Q81332 153

1111

09138415

1112



226 11

1:15000

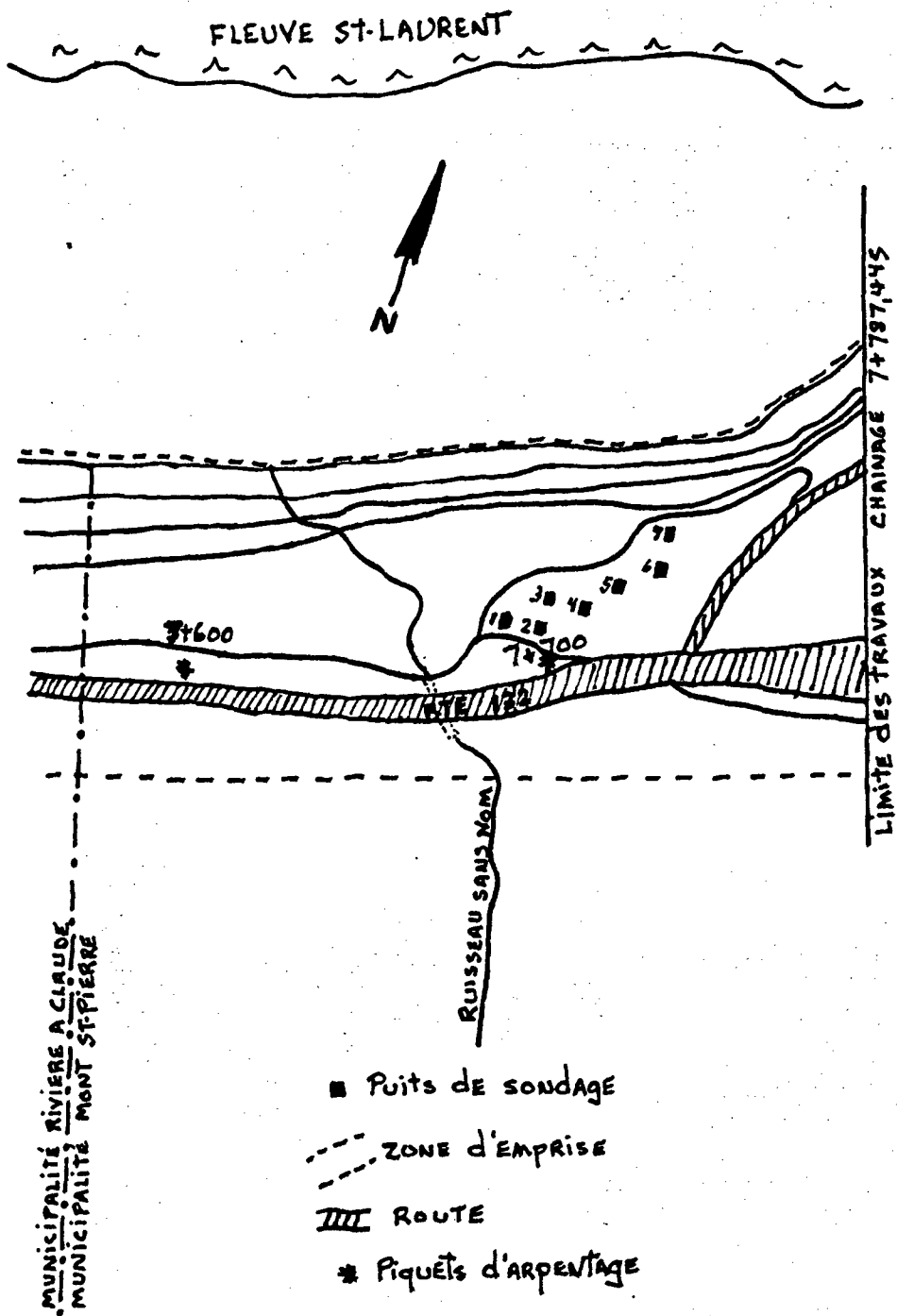
18 JUIN 1901

001332

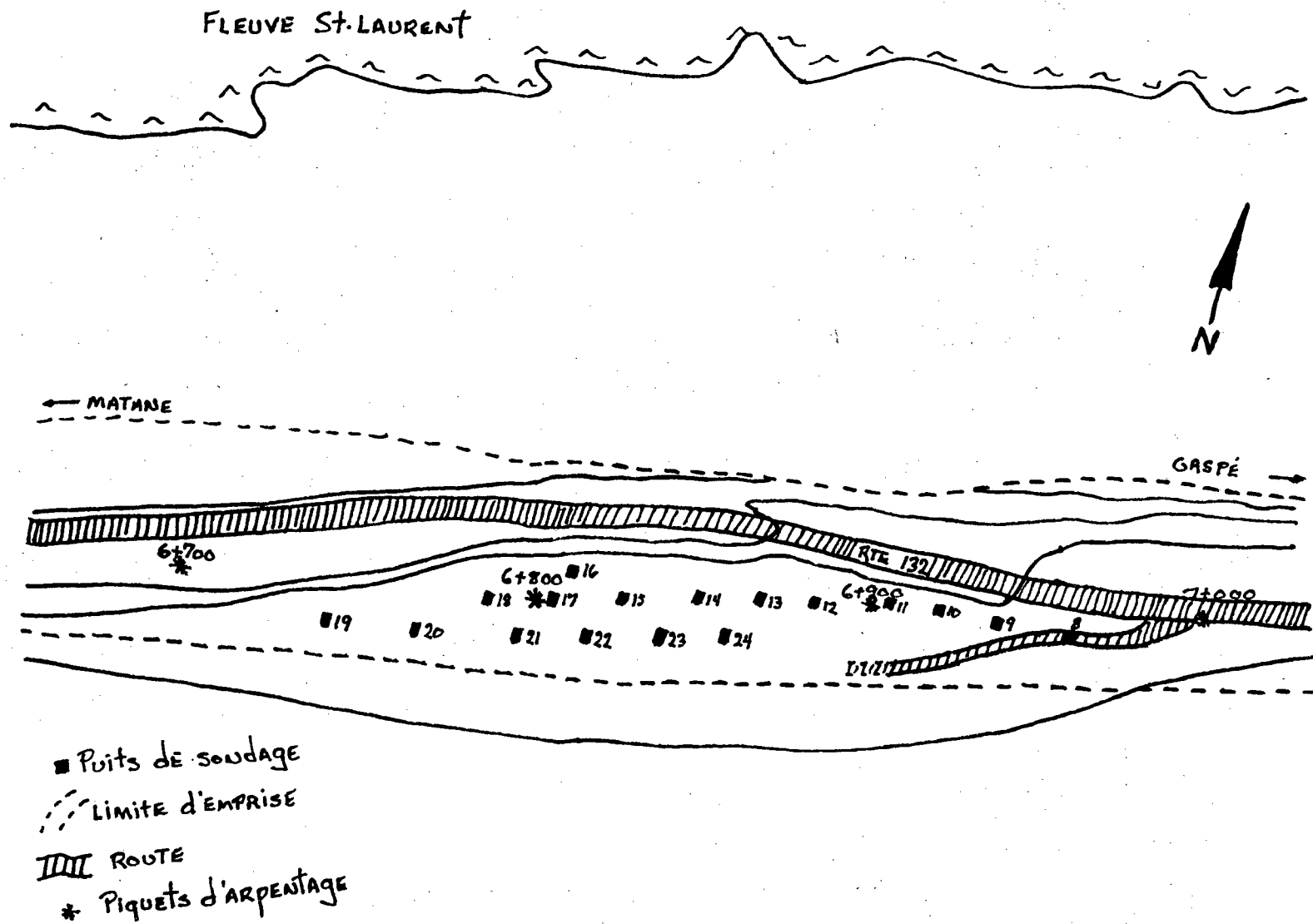
233

 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES Service de la cartographie © Tous droits réservés 1984

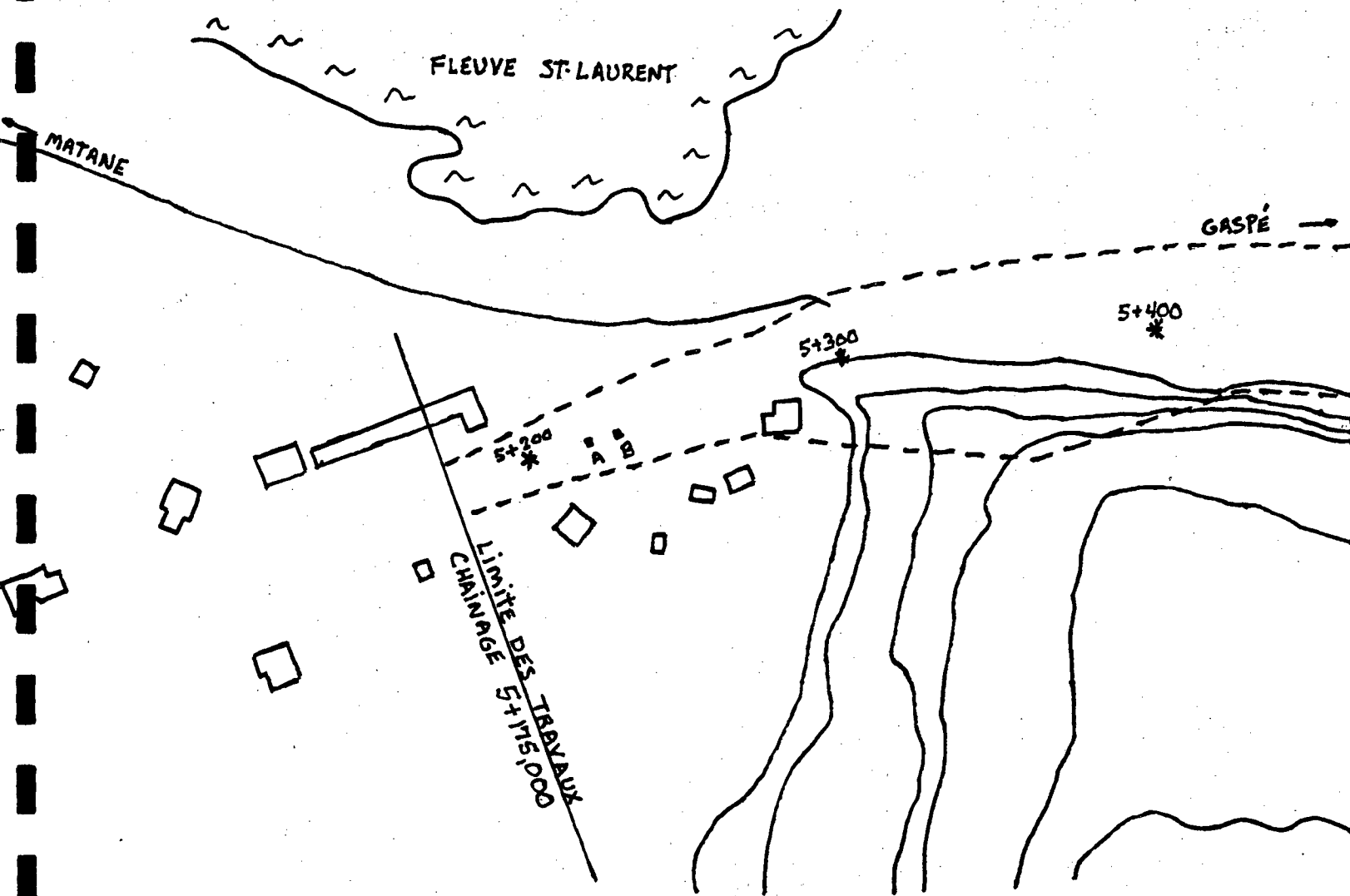
ANNEXE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE 1 (RIVIERE A CLAUDE/PETIT CAP).



ANNEXE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE 2 (RIVIERE A CLAUDE/PETIT CAP.



ANNEXE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE 3 (RIVIERE A CLAUDE/PETIT CAP.)

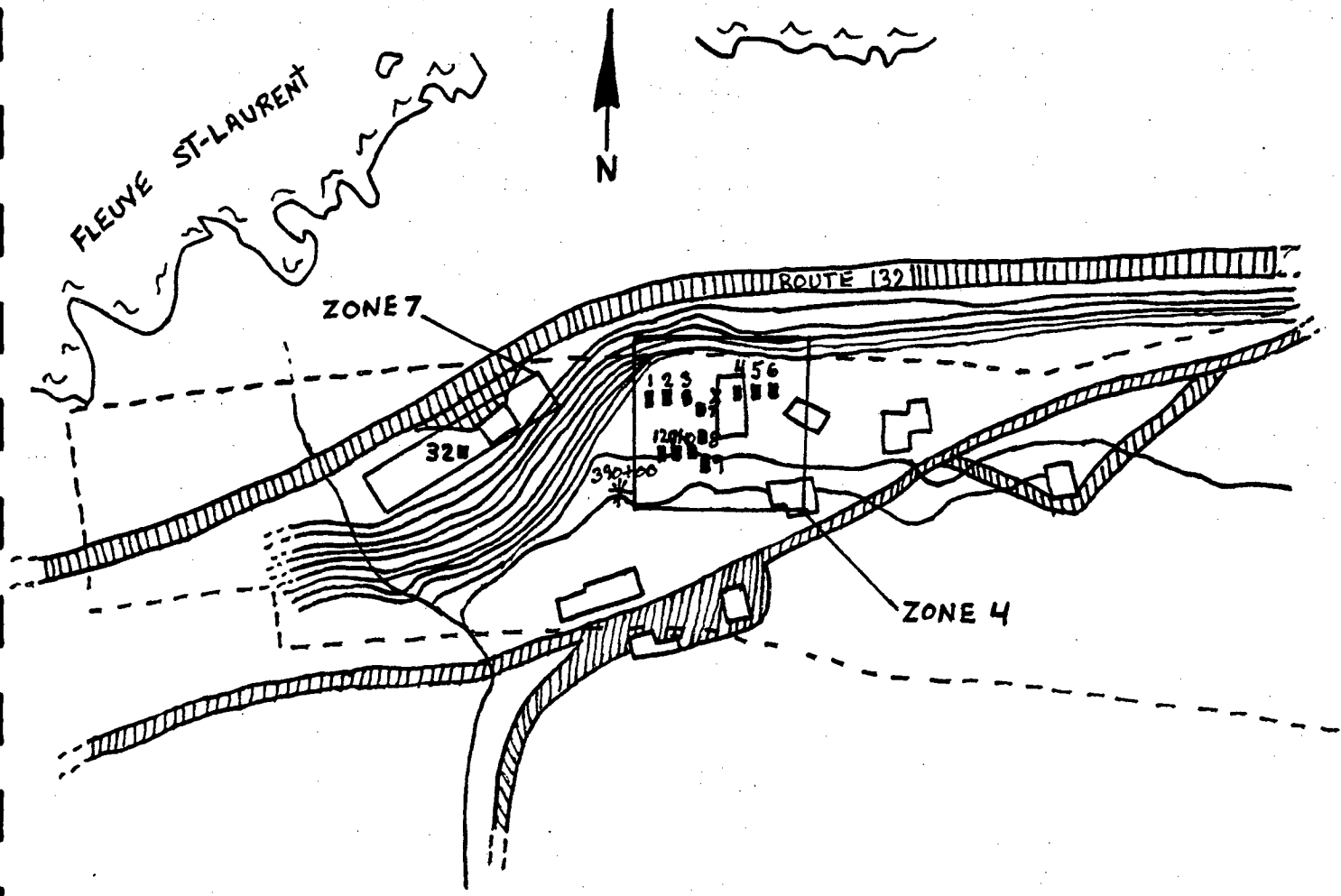


■ Puits de sondage

--- ZONE D'EMPRISE

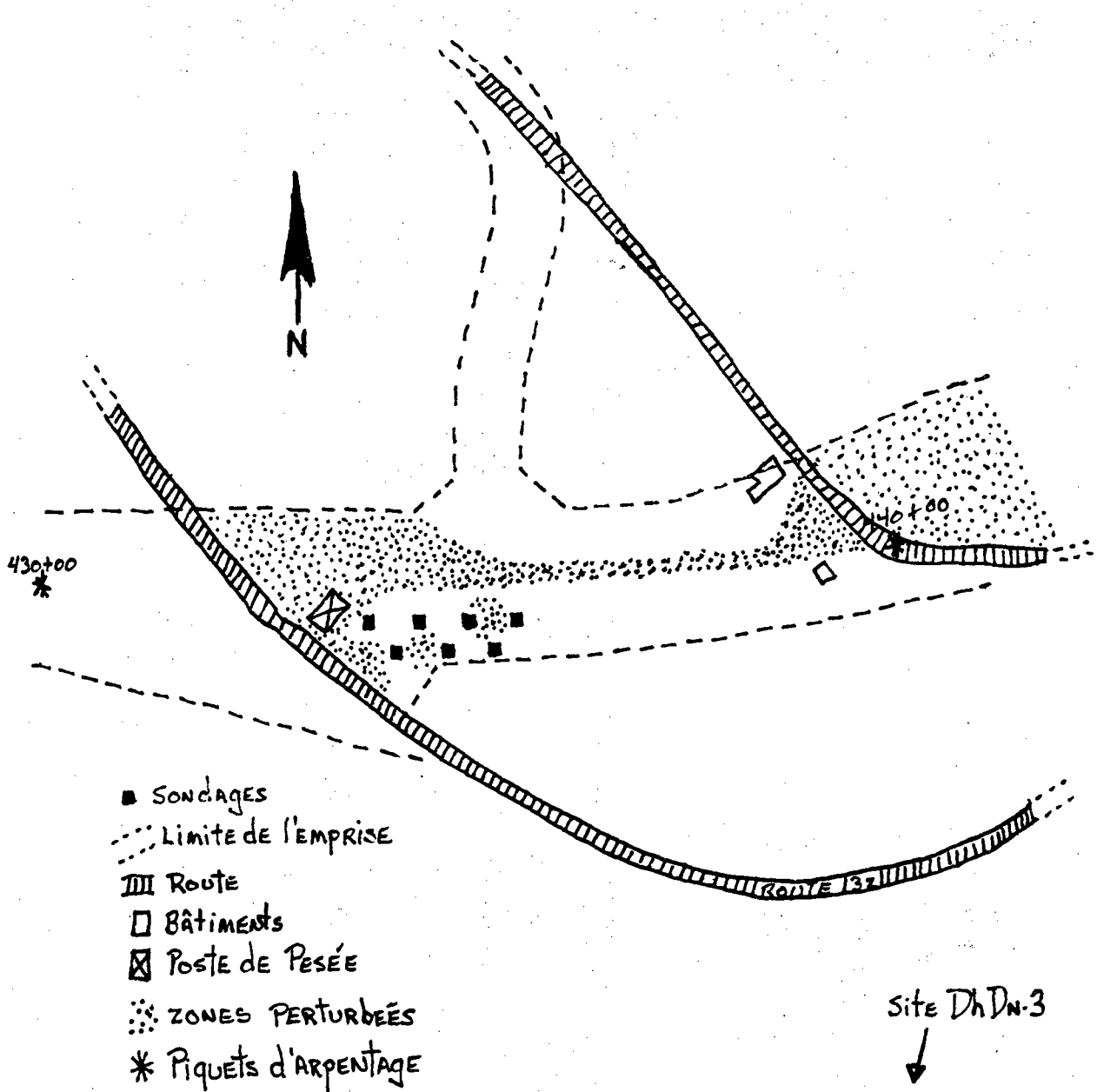
* Piquets d'arpentage

ANNEXE 1 : LOCALISATION DES ZONES 4 et 7 (CAP AU RENARD).



- SONDAGES
- - - Limites de l'emprise
- |||| Route
- * PIQUETS D'ARPENTAGE
- BATIMENT

ANNEXE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE 6 (CAP AU RENARD).



ANNEXE 2

ANNEXE 2

Site DhDn-6

Liste et répartition des vestiges culturels

sondage	niveau	coordonnées	remarques
14	15-20 cm	sous-quad SE	un éclat de chert verdâtre
14	25-30 cm	24 cm N, 24 cm O	un éclat utilisé en chert vert
14	25-30 cm	sous-quad SW	deux éclats de chert
14	25-30 cm	sous-quad SE	deux os blanchis
		sous-quad NE	trois os blanchis
17	15-20 cm	sous-quad NE	un éclat de chert verdâtre perdu sur le site.....
19	5-10 cm	sous-quad SE	trois éclats de chert
		sous-quad NE	un éclat de chert
18	10-15 cm	sous-quad NW	trois éclats de chert
		sous-quad NE	un éclat de chert
18	15-20 cm	sous-quad NE	un éclat de chert
19	10-15 cm	sous-quad NE	un éclat de chert
19	15-20 cm	sous-quad NW	deux éclats de chert
19	15-20 cm	sous-quad NW	un fragment de coquillage

Site DhDn-7

Liste et répartition des vestiges culturels préhistoriques

sondage	niveau	coordonnées	remarques
35	25-30 cm	sous-quad NW	un éclat de chert vert
35	35-40 cm	sous-quad SW	deux éclats de chert noir Les deux se recollent

VESTIGES HISTORIQUES

Site DhDn-6

SONDAGE	NIVEAU	COORDONNEES	REMARQUES
21	0-5 cm	sous-quad SW	morceau de vaisselle

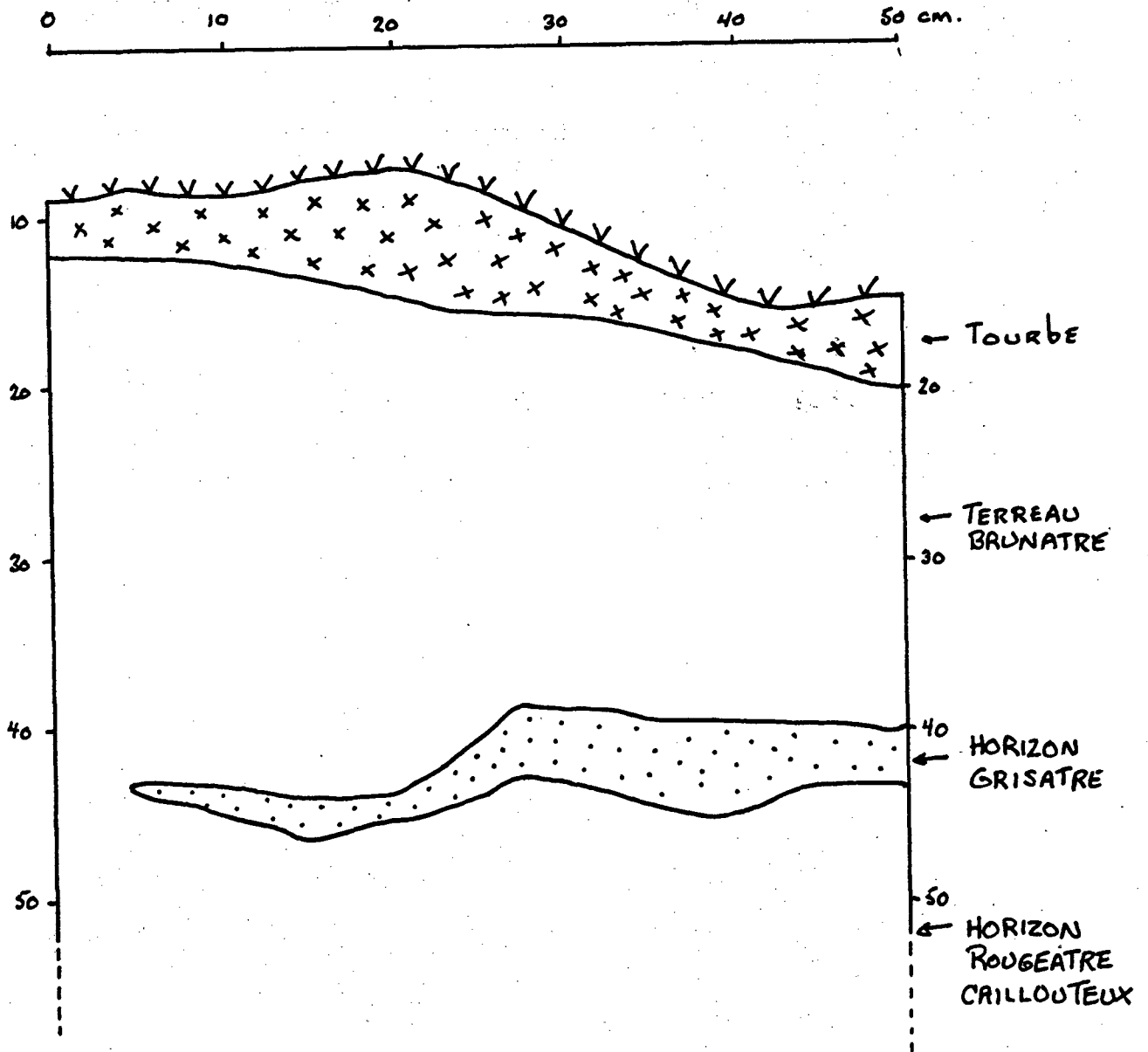
Site DhDn-7

SONDAGE	NIVEAU	COORDONNEES	REMARQUES
33	15 cm	sous-quad NE	un clou moderne rouillé
	16 cm	sous-quad NW	un morceau de cuir (négatif d'une semelle)
	22 cm	sous-quad NE	un clou moderne rouillé
	27 cm	sous-quad NE	un clou moderne rouillé
34	19 cm	sous-quad SE	un morceau de métal avec trois clous rouillés
	25 cm	sous-quad SE	un fragment d'os long
35	10-20 cm	-----	4 fragments de clous
	18 cm	sous-quad NE	verre à bouteille (coloré)
	5-30 cm	-----	14 fragments de vitre
37	14 cm	sous-quad SW	un clou moderne rouillé
	14 cm	sous-quad NE	un morceau de brique
	0-14 cm	-----	14 fragments de vaisselle
38	14 cm	sous-quad NW	un clou moderne rouillé
	21 cm	sous-quad NE	un tesson de verre
	20-25 cm	sous-quad NW	3 fragments d'os.

ANNEXE 3

ANNEXE 3

PROFIL DU MUR EST. SONDAGE 14 SITE DADN-6



ANNEXE 4



ANNEXE 4



haut : zone 1, vue de l'est. Tronçon de Rivière à Claude/Petit Cap.
bas : zone 1, vue du sud-est.





haut : sondage 2, zone 1, tronçon de Rivière à Claude/Petit Cap.

bas : zone 2, vue de l'est, tronçon de Rivière à Claude/Petit Cap.





haut : sondage 16, zone 2, tronçon Rivière à Claude/Petit Cap.

bas : sondage 11, zone 2, tronçon Rivière à Claude/Petit Cap.





haut : zone 3, vue de l'ouest, Tronçon Rivière à Claude/Petit Cap.

bas : sondage A, zone 3, tronçon Rivière à Claude/Petit Cap.





haut : zone 4, vue du sud-est, tronçon de Cap au Renard.

bas : sondage 11, zone 4, tronçon de Cap au Renard.





haut : site DhDn-6, zone 5, tronçon de Cap au Renard.

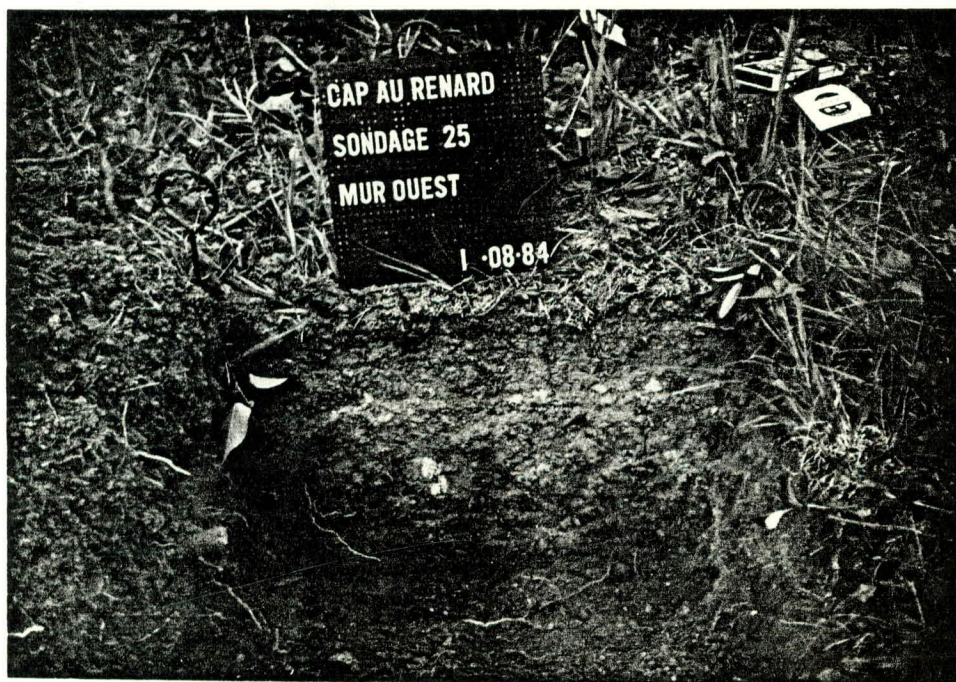
bas : structure d'empierrement, sondage 17, zone 5, Cap au Renard.





haut : zone 6, vue de l'ouest, tronçon de Cap au Renard.

bas : sondage 25, zone 6, tronçon de Cap au Renard.





haut : zone 7, vue de l'ouest, tronçon de Cap au Renard.

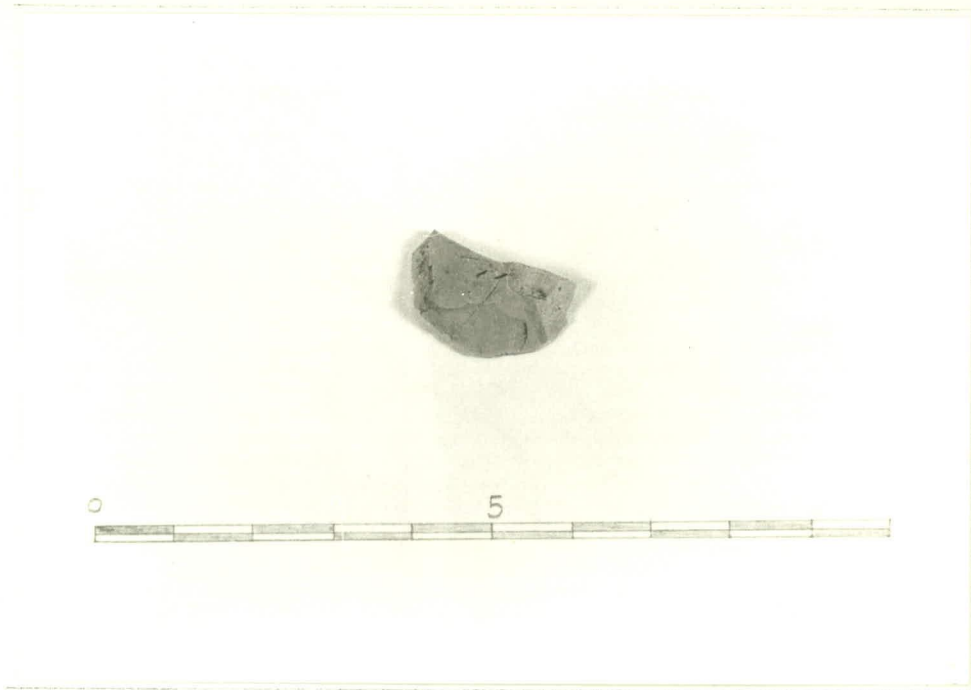
bas : sondage 32, zone 7, tronçon de Cap au Renard.





haut : site DhDn-7, vue du sud, tronçon de Cap au Renard.
La personne est à proximité du sondage 35 (positif).
bas : sondage 35, zone 8, site DhDn-7. Cap au Renard.

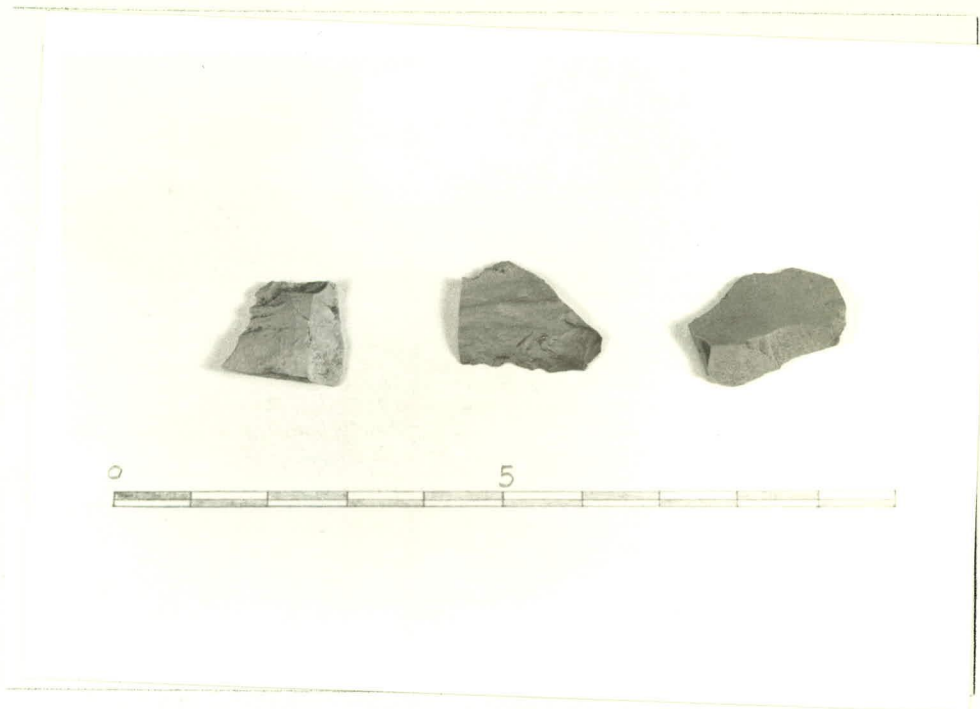




haut : éclat utilisé, sondage 14, site DhDn-6.

bas : os calcinés, sondage 14, site DhDn-6 (A est une épiphyse de cervidé).

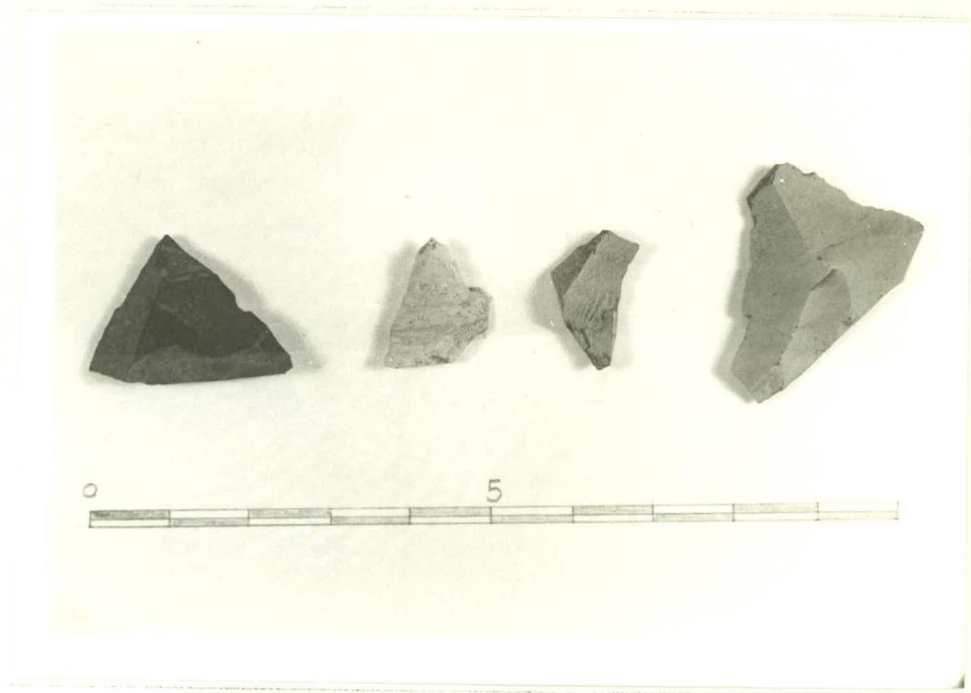




haut : éclats de chert, sondage 14, site DhDn-6.

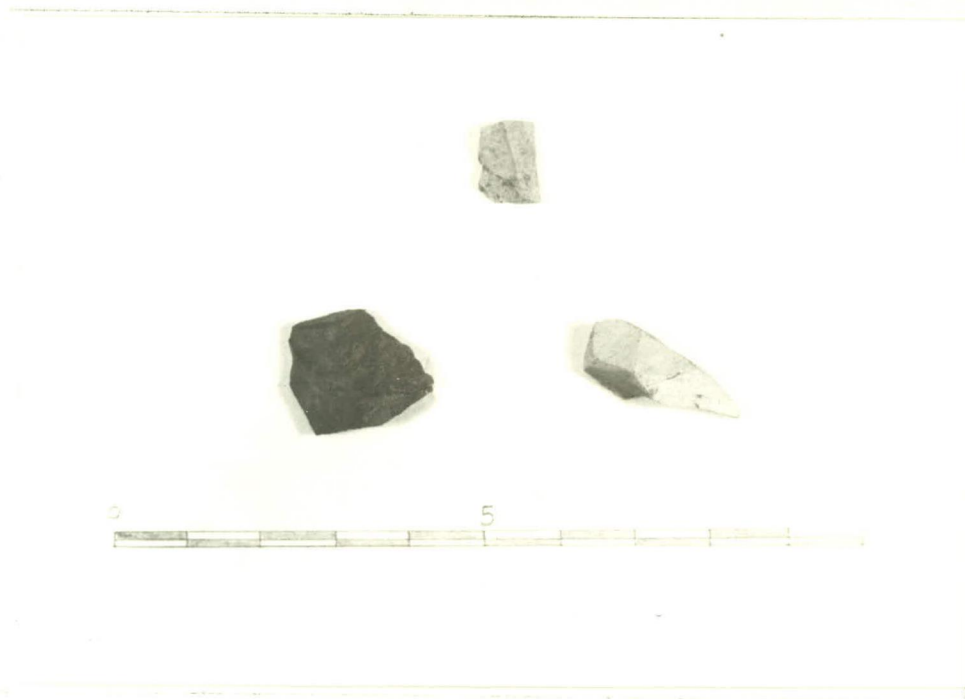
bas : éclats de chert, sondage 18, site DhDn-6.

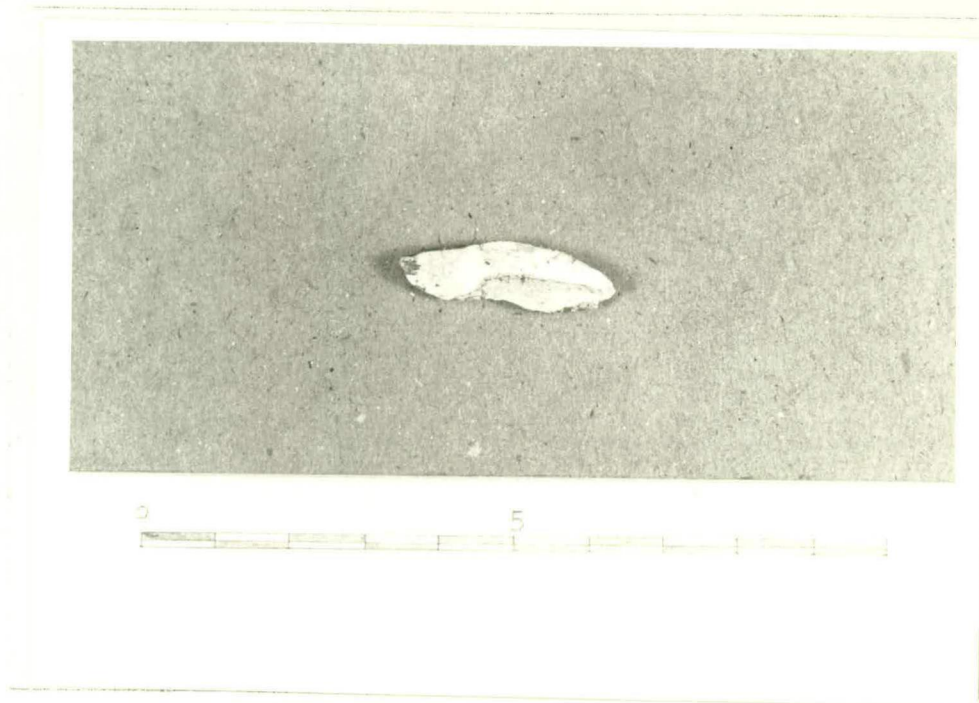




haut : éclats de chert, sondage 19, site DhDn-6.

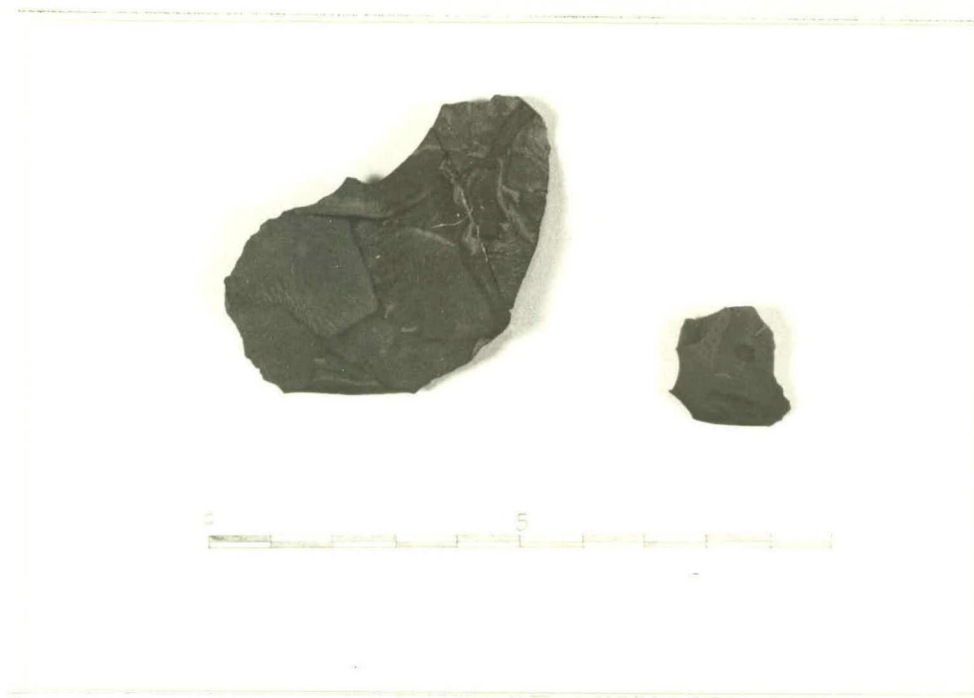
bas : éclats de chert, sondage 19, site DhDn-6.





haut : fragment de coquillage, sondage 19, site DhDn-6.

bas : éclats de chert, sondage 35, site DhDn-7.



LISTE DES PHOTOGRAPHIES

- C84(1):1 Sondage 11, zone 4, vers l'ouest, 8/8/84.
C84(2):2 Sondage 11, zone 4, vers l'ouest, 8/8/84.
C84(1):3 Sondage 17, zone 5, vers l'ouest, 8/8/84.
C84(1):4 Sondage 17, zone 5, vers l'ouest, 8/8/84.
C84(1):5 Sondage 14, zone 5, vers le sud, 9/8/84.
C84(1):6 Sondage 14, zone 5, vers le sud-est, 9/8/84.
C84(1):7 Sondage 25, zone 6, vers l'ouest, 9/8/84.
C84(1):8 Sondage 2, zone 1, vers l'ouest, 9/8/84.
C84(1):9 Sondage 2, zone 1, vers l'ouest, 9/8/84.
C84(1):10 Sondage 8, zone 2, vers l'ouest, 9/8/84.
C84(1):11 Sondage 24, zone 2, vers le sud, 12/8/84.
C84(1):12 Sondage 24, restes osseux, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):13 Restes osseux en surface, zone 2, 12/8/84.
C84(1):14 Restes osseux en surface, zone 2, 12/8/84.
C84(1):15 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 11/8/84.
C84(1):16 Zone 3, vers l'est, 12/8/84.
C84(1):17 Sondage A, zone 3, vers le sud, 12/8/84.
C84(1):18 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):19 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):20 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):21 Sondage 20, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):22 Sondage 21, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):23 Sondage 21, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
C84(1):24 Sondage 22, zone 2, racine, 12/8/84.
C84(1):25 Sondage 22, zone 2, vers le nord, 13/8/84.
- C84(2):1 Sondage 14, zone 5, vers le sud, 9/8/84.
C84(2):2 Sondage 14, zone 5, vers le sud-est, 9/8/84.
C84(2):3 Sondage 18, zone 5, vers l'ouest, 9/8/84.
C84(2):4 Poste de pesée, zone 6, vers le sud, 10/8/84.
C84(2):5 Perturbations, zone 6, vers le sud-est, 10/8/84.
C84(2):6 Perturbations, zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(2):7 Perturbations, est de zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(2):8 Perturbations, est de zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(2):9 Perturbations, est de zone 6, vers le nord, 10/8/84.
C84(2):10 Poste de pesée, zone 6, vers le nord-est, 10/8/84.
C84(2):11 Zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(2):12 Zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(2):13 Sondage 25, zone 6, vers l'ouest, 10/8/84.
- C84(3):1 Sondage 26, zone 6, vers l'ouest, 10/8/84.
C84(3):2 Sondage 27, zone 6, vers l'ouest, 10/8/84.
C84(3):3 Perturbations, zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(3):4 Sondage 28, zone 6, vers l'est, 10/8/84.
C84(3):5 Sondage 28, zone 6, vers l'est, 10/8/84.

C84(3):6 Zone 1, vers le nord-est, 11/8/84.
 C84(3):7 Zone 1, vers le nord-ouest, 11/8/84.
 C84(3):8 Zone 1, vers le nord-ouest, 11/8/84.
 C84(3):9 Zone 1, vers l'ouest, 11/8/84.
 C84(3):10 Zone 1, vers l'ouest-nord-ouest, 11/8/84.
 C84(3):11 Sondage 2, zone 1, vers l'ouest, 11/8/84.
 C84(3):12 Sondage 8, zone 2, vers l'ouest, 11/8/84.
 C84(3):13 Sondage 9, zone 2, vers le sud, 11/8/84
 C84(3):14 Zone 1, 11/8/84.
 C84(3):15 Zone 1, 11/8/84.
 C84(3):16 Zone 1, vers le sud-ouest, 11/8/84.
 C84(3):17 Zone 2, vers l'ouest, 11/8/84.
 C84(3):18 Zone 2, vers l'ouest, 11/8/84.
 C84(3):19 Sondage 11, zone 2, vers le sud, 11/8/84.
 C84(3):20 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 11/8/84.
 C84(3):21 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 11/8/84.
 C84(3):22 Vue du Mont St-Pierre, vers le nord-ouest, 11/8/84.
 C84(3):23 Zone 3, vers l'est, 12/8/84.
 C84(3):24 Zone 3, vers l'est, 12/8/84.
 C84(3):25 Sondage A, zone 3, vers le sud, 12/8/84.

C84(4):1 Sondage 16, zone 2, 12/8/84.
 C84(4):2 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
 C84(4):3 Sondage 20, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
 C84(4):4 Anse de Rivière à Claude, vers le nord-ouest, 12/8/84.
 C84(4):5 Zone 2, vers l'ouest, 12/8/84.
 C84(4):6 Sondage 20, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
 C84(4):7 Sondage 21, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
 C84(4):8 Sondage 22, zone 2, vers le nord, 12/8/84.
 C84(4):9 Sondage 9, zone 2, vers le sud, 11/8/84.
 C84(4):10 Zone 1, vers l'ouest, 11/8/84.
 C84(4):11 Sondage 11, zone 2, vers le sud, 11/8/84.
 C84(4):12 Sondage 16, zone 2, vers le nord, 11/8/84.
 C84(4):13 Crâne de boeuf, zone 2, vers l'ouest, 13/8/84.
 C84(4):14 Sondage 32, zone 7, 13/8/84.
 C84(4):15 Sondage 34, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(4):16 Sondage 34, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(4):17 Sondage 34, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(4):18 Sondage 33, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(4):19 Sondage 33, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(4):20 Zone 8, vers l'est, 13/8/84.
 C84(4):21 Zone 8, vers l'est, 13/8/84.
 C84(4):22 Zone 8, vers le nord-est, 13/8/84.
 C84(4):23 Zone 8, vers le nord-est, 13/8/84.
 C84(4):24 Zone 8, vers le nord-est, 13/8/84.

C84(5):1 Sondage 35, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(5):2 Sondage 35, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(5):3 Sondage 35, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(5):4 Sondage 35, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(5):5 Sondage 37, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(5):6 Sondage 37, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(5):7 Esther Laforte, zone 8, 13/8/84.
 C84(5):8 Sondage 38, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(5):9 Zone 5, vers l'est, 13/8/84.
 C84(5):10 Zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(5):11 Zone 8, vers l'ouest, 13/8/84.
 C84(5):12 Zone 5, vers l'est, 13/8/84.

C84(6):1 Zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(6):2 Jean-Claude Moquin, zone 8, 13/8/84.
 C84(6):3 Zone 4, vers le nord-ouest, 13/8/84.
 C84(6):4 Sondage 43, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(6):5 Sondage 43, zone 8, vers le nord, 13/8/84.
 C84(6):6 Sondage 43, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(6):7 Sondage 43, zone 8, vers le sud, 13/8/84.
 C84(6):8 Jean-Claude Moquin, DhDn-6, vers le sud, 13/8/84.
 C84(6):9 Esther Laforte, DhDn-6, vers le sud, 13/8/84.
 C84(6):10 Jean-Claude et Esther, DhDn-6, vers le sud, 13/8/84.
 C84(6):11 Zone 7, vers l'est, 13/8/84.
 C84(6):12 Zone 7, vers le sud-est, 13/8/84.

NB84(1):1 Fragments d'os calcinés, sondage 14, DhDn-6.
 NB84(1):2 Fragments d'os calcinés, sondage 14, DhDn-6.
 NB84(1):3 Eclats de chert, sondage 18, DhDn-6.
 NB84(1):4 Eclats de chert, sondage 18, DhDn-6.
 NB84(1):5 Eclats de chert, sondage 19, DhDn-6.
 NB84(1):6 Eclats de chert, sondage 19, DhDn-6.
 NB84(1):7 Eclats de chert, sondage 35, DhDn-7.
 NB84(1):8 Eclats de chert, sondage 35, DhDn-7.
 NB84(1):9 Eclat utilisé, sondage 14, DhDn-6.
 NB84(1):10 Eclat utilisé, sondage 14, DhDn-6.
 NB84(1):11 Eclats de chert, sondage 14, DhDn-6.
 NB84(1):12 Eclats de chert, sondage 14, DhDn-6.
 NB84(1):13 Eclats de chert, sondage 19, DhDn-6.
 NB84(1):14 Eclats de chert, sondage 19, DhDn-6.
 NB84(1):15 Fragment de coquillage, sondage 19, DhDn-6.
 NB84(1):16 Fragment de coquillage, sondage 19, DhDn-6.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 104 327